



Projet **d'établissement**

2020 - 2024



IME ROBERT SEGUY

3 rue du Progrès - 11700 PEPIEUX

04.68.27.88.88

Ime.pepieux@apajh11.fr

₩ www.apajh11.fr

Préambule

Nom de la structure	IME Robert Séguy
Adresse de la structure	3 RUE DU PROGRES 11700 PEPIEUX
Coordonnées téléphonique	04.68.27.88.88
Adresse électronique	ime.pepieux@apajh11.fr
Nom du directeur	Luc POUZET
Type de structure	Institut Médico-Educatif (IME)
Capacité et modalités d'accueil	50 enfants, adolescents et jeunes adultes de 6 à 20 ans.
	25 Internes - 25 Demi-Internes
Numéro FINESS	110 780 285
Numéro FINESS Date de création	
	110 780 285 20 avril 1965

Le projet d'établissement est établi conformément aux dispositions :

- de l'article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- du décret n°2009-322 du 20 mars 2009 relatif au projet d'établissement.

Présenté au Conseil de la Vie Sociale le 11 juin 2019. Projet approuvé le 27 janvier 2020 par le Conseil d'Administration de l'APAJH Aude

Intr	oduction	4
1 ^{ère}	Partie : IDENTITÉ ET VALEURS	5
1.	Valeurs associatives	6
2.	Textes d'orientation de la Fédération	7
3.	Une organisation associative	8
4.	Présentation générale de l'établissement ou du service	10
	4.1 Historique de l'établissement ou du service	
	4.2 La situation géographique	
2 ^{ème}	Partie: MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS	
1.	Les missions légales et règlementaires de la structure	
2.	Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux	
3.	Les personnes accompagnées : leurs besoins spécifiques	
J .	3.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées	
	3.2 L'évolution du public accompagné	
	3.3 Les besoins des personnes accompagnées	
4.	Les objectifs d'accompagnement	
. 5.	Les prestations	
). S.	Partenariats, Stratégie d'ouverture	
	Modalités d'évaluation du projet d'établissement ou de service	
	Partie: LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS	
١.	L'accueil et l'admission	36
2.	La personnalisation de l'accompagnement et la coordination des parcours	38
3.	La modularité et la souplesse dans les modes d'accompagnement	41
l.	Les fins d'accompagnement	42
5.	Expression et participation collectives des personnes accompagnées	44
3 .	La garantie des droits	45
<u>lèm</u> e	Partie: PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT	48
	Les ressources humaines	48
	1.1 Structure humaine et organisationnelle	48
	1.1.1 Organigramme	48
	1.1.2 Tableau fonctionnel des services	
	1.1.3 Modalités de fonctionnement de l'organisation 1.2 Gestion des ressources humaines	
	1.2.1 Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés	
	1.2.2 Gestion des compétences	54
	1.2.3 Dialogue social	
). .	La démarche qualité et sécurité	
	2.1 Politique d'amélioration continue de l'établissement	
	2.2 La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques	
	2.3 La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance	
3.	Les fonctions logistiques	60
1.	La gestion des données des personnes accompagnées	62
5 ^{ème}	Partie: PERSPECTIVES A 5 ANS	63

Introduction

L'article L 311-8 du code de l'action sociale et des familles stipule :

"Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement"

Le Projet d'Établissement (PE) n'est qu'un outil, mais il est l'outil principal qui permet de donner sens aux pratiques, d'en identifier le cadre organisationnel, et d'en rappeler la finalité : répondre aux besoins et aux attentes des personnes accompagnées.

Il s'agit de « dire ce que l'on fait » pour « faire ce que l'on dit ».

Les professionnels de l'IME Robert SEGUY se sont beaucoup investis pour atteindre cet objectif. Le travail a débuté en mai 2018, aidé par le CREAI Occitanie (Centre Régional d'Etude, d'Action et d'Information) qui a coordonné les réflexions et analyses sur les quatre IME de l'APAJH, entrés concomitamment dans la démarche d'élaboration du PE.

Des groupes de travail transversaux aux IME, puis internes à chacun d'entre eux se sont déroulés jusqu'en février 2019. Un comité de pilotage transversal, composé des cadres des quatre établissements, s'est chargé de coordonner l'avancée des travaux.

Les enfants, adolescents et jeunes adultes accompagnés ainsi que les parents représentant leurs pairs au Conseil de la Vie Sociale (CVS) ont suivi eux aussi l'avancée des travaux, au gré de chaque réunion trimestrielle. Les perspectives d'évolution leur ont été présentées au fur et à mesure de leur conception et leurs suggestions et propositions d'amélioration ont été prises en compte. Ils ont ensuite eu le document final en lecture (accompagnée pour les moins lecteurs) avant d'être invités à en faire leurs commentaires lors de la réunion du CVS de juin 2019. L'ensemble de ces commentaires a été pris en compte pour la finalisation de l'écriture.

Le document a ensuite été présenté au service qualité associatif pour avis technique puis au Directeur Général pour avis.

Enfin, il a été présenté au bureau et le Conseil d'Administration de l'APAJH Aude a validé le document lors de sa séance du 27 janvier 2020.

Les cinq prochaines années verront la mise en œuvre des actions ici décrites, ainsi que la mise en place des perspectives avancées, mais aussi de nouvelles, au gré de notre chemin, car l'amélioration de la qualité de notre accompagnement au bénéfice des enfants, adolescents et jeunes adultes que nous accueillons se veut permanente, et empreinte de créativité et de rigueur.

Un comité de suivi et d'évaluation, composé d'un représentant par service et animé par la Direction, sera en charge de cette mission, en lien avec l'ensemble des professionnels.

Nous espérons que ce projet d'établissement vous apportera toutes les informations utiles, afin que l'IME Robert SEGUY n'ait plus de secret pour vous et nous vous en souhaitons bonne lecture.

Le Personnel et la Direction de l'IME.

1^e partie : **Identité et valeurs**



1ère Partie : IDENTITÉ ET VALEURS

1. VALEURS ASSOCIATIVES

Créée en 1962, la Fédération APAJH, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974 qui fonde son action sur le respect des convictions individuelles et entend promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap en œuvrant pour la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

La Fédération APAJH en chiffres: La Fédération intervient à trois niveaux complémentaires, au niveau fédéral, au niveau local par le biais de ses associations départementales, au niveau européen en tant que membre fondateur du Conseil Français des personnes Handicapées pour les questions Européennes (CFHE).

Ainsi, la Fédération APAJH fédère 91 associations départementales implantées sur toute la France. La Fédération APAJH ainsi que ses associations départementales gèrent plus de 600 établissements et services, accueillent plus de 30 000 personnes en situation de handicap et emploient plus de 14 000 personnes.

L'APAJH Aude est une association membre de la Fédération APAJH.

Sa création remonte à 1965, date de l'ouverture de l'IME Robert Séguy de Pépieux, qui a été le premier établissement en France géré par l'APAJH.

Laïcité, citoyenneté et solidarité sont les principes qui animent l'APAJH Aude, en référence aux Droits de l'enfant, des Droits de l'homme, ainsi qu'au respect des religions, de la philosophie et de la position sociale de chacun.

Sa volonté est d'ouvrir l'adulte et l'enfant au monde d'aujourd'hui.

Ces principes et ces valeurs sont centrés sur la personne en situation de handicap, dont la primauté est sans cesse affirmée dans une société démocratique :

- Le handicap concerne et implique la société tout entière
- L'engagement des militants APAJH est un engagement citoyen et solidaire
- La personne doit avoir le plein accès à tous ses droits avec tous
- L'accompagnement ou la compensation sont de la plus grande qualité.

La personne en situation de handicap prend toute sa place dans la société dont elle est un citoyen aux côtés des autres, selon les principes républicains : liberté, égalité, fraternité et laïcité. Elle participe à la vie de la Cité, avec tous les droits d'un citoyen à part entière.

L'APAJH Aude est, comme la Fédération APAJH, « tout handicap », y compris les handicaps nouveaux ou rares. Elle agit partout sur le territoire départemental, au service des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Cette action passe par la défense du droit à compensation, les démarches inclusives (« accès à tout pour tous et avec tous »), la solidarité nationale.

Les enjeux éthiques découlant de ces valeurs méritent d'être mis en exergue :

- La personne doit être considérée avec une égale dignité et une égale citoyenneté.
- Seule une attitude bienveillante est recevable à l'égard de la personne
- La liberté entendue comme la libération des contraintes du handicap et développement de l'autonomie, avec comme garantie le choix de vie
- L'égalité conçue comme le respect des différences assurant à chacun sa place dans la société
- La fraternité vécue comme la solidarité de tous dans une relation de citoyen à citoyen

Et cet engagement, pour un projet de vie de la personne en situation de handicap, est laïque ; il est fondé sur l'affirmation, dans toute réalité humaine et sociale, du caractère universel et positif de la différence, sur la liberté de pensée de chacun, sur le respect de la sphère publique et privée pour les personnes en situation de handicap, mais aussi pour les familles, les adhérents, les militants et les professionnels, comme aussi pour toute la société.

Avec ses valeurs humanistes, républicaines et laïques, l'APAJH Aude, par son projet associatif, par les actions organisées qui en découlent, construit un « vivre ensemble » raisonné, volontariste dans une société inclusive qu'il convient sans cesse de développer et d'affermir.

2. TEXTES D'ORIENTATION DE LA FEDERATION

L'IME Robert SEGUY s'appuie sur les textes fondateurs de la fédération APAJH et notamment :

Le Projet associatif 2018-2023 Narbonne 2018



√ La société inclusive



✓ Les 10 engagements

A l'origine de ce texte, la mobilisation du gouvernement autour de deux enjeux : la garantie d'un accompagnement adapté aux besoins des personnes en situation de handicap et la lutte contre les ruptures de parcours. Dans ce cadre, il a lancé un dispositif « une réponse accompagnée pour tous », qui s'appuie sur le rapport Piveteau « Zéro Sans Solution » et sur une mission confiée à Marie-Sophie Desaulle.

La Fédération APAJH s'est pleinement inscrite dans cette démarche au service de la construction d'une société inclusive. Les 10 engagements sont une feuille de route pour accompagner autrement les parcours de vie et offrir une réponse pour tous.



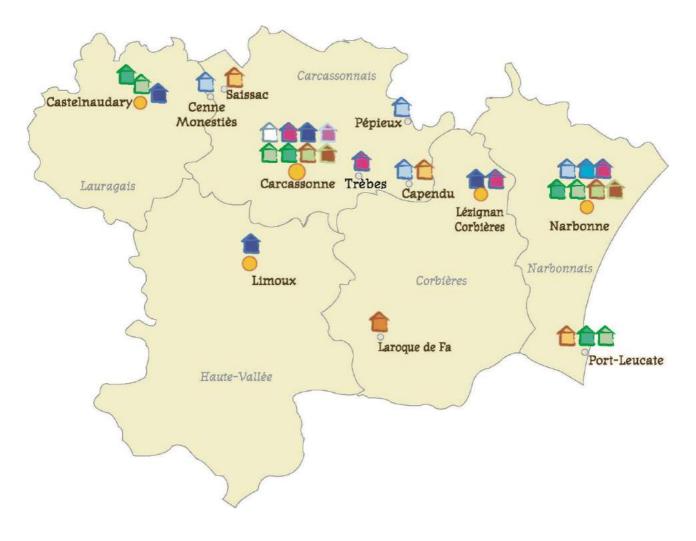
L'établissement s'inscrit pleinement dans les engagements de l'APAJH et en développera les actions à son niveau, dans ce projet d'établissement.

3. UNE ORGANISATION ASSOCIATIVE

L'APAJH Aude, sous le contrôle des services de l'Etat et du Conseil Départemental de l'Aude, assure la gestion et la direction d'établissements et services ainsi qu'un siège social répartis sur l'ensemble du territoire audois:

- C.M.P.P: Centre Médico-Psycho-Pédagogique
- I.M.E: Institut Médico Educatif
- I.T.E.P: Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
- E.S.A.T: Etablissement et Service d'Aide par le Travail
- E.A: Entreprise Adaptée
- S.E.S.S.A.D: Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile
- Foyer d'hébergement

- Foyer de vie
- S.A.V.S: Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- S.A.M.S.A.H: Service d'Accompagnement Médico-Social Adultes Handicapés
- UEMA: Unité d'Enseignement Maternelle Autisme
- 1 Siège social

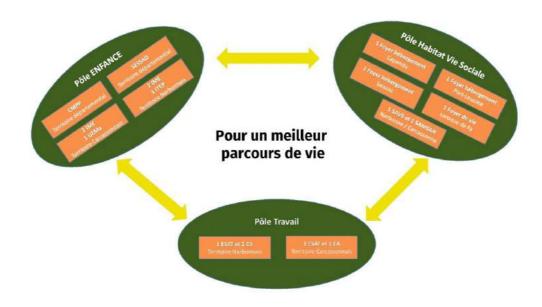


Une équipe de **plus de 500 professionnels** accompagne les personnes en situation de handicap dans ces différentes structures.

Trois grands pôles territoriaux cohabitent afin de faciliter les parcours de vie:

- Le pôle enfance
- Le pôle travail

• Le pôle Habitat Vie sociale



4.1 Historique de l'établissement ou du service

L'Institut Médico-Pédagogique (IMP) de Pépieux a ouvert ses portes le 26/04/1965.

L'effectif était alors de 25 internes garçons de 10 à 16 ans déficients légers et moyens avec troubles associés.

A la rentrée scolaire 1965-1966, l'établissement portait son effectif à 27 internes et 18 demi-pensionnaires.

En 1967, création d'une formation préprofessionnelle qui permettait de donner dès l'âge de 14 ans les premiers éléments d'une formation professionnelle en vue de préparer la sortie des adolescents.

Cette formation préprofessionnelle, polyvalente la première année s'orientait dès la deuxième année vers l'apprentissage d'un métier : menuiserie, maçonnerie, peinture vitrerie tapisserie.

L'orientation était dès lors faite après avis du centre d'orientation scolaire et professionnelle :

Soit vers un IMPRO (Institut Médico Professionnel) pour compléter la formation professionnelle tout en favorisant la maturité de l'adolescent et son intégration sociale.

Soit vers un apprentissage direct en entreprise ou chez un artisan, si l'adolescent avait atteint un degré de maturité suffisant.

Soit vers un Centre d'Aide par le Travail, s'il était nécessaire de poursuivre l'action thérapeutique et la formation sociale pour les plus en difficultés.

Soit vers une formation du type F.P.A. (formation professionnelle adaptée), pour ceux qui avaient acquis les connaissances nécessaires pour préparer un diplôme professionnel de fin de stage.

En 1973, l'IMP accueillait 60 internes et 15 demi-pensionnaires de 6 à 16 ans.

Un protocole d'accord avec l'Education Nationale précisait la scolarité des enfants, elle était assurée par quatre Enseignants spécialisés sous le contrôle de l'Inspecteur Spécialisé de l'Education Nationale.

Les enfants en internat étaient répartis en cinq groupes de vie et encadrés par des Educateurs en internat titulaires du diplôme d'état d'Educateur spécialisé ou de moniteur Educateur.

A ce jour et depuis le 27 août 1999, l'agrément est de 50 places, accueil mixte de jeunes de 6 à 20 ans : 25 places en internat et 25 places en externat.

L'IME Robert SEGUY est intégré au pôle enfance de l'APAJH Aude et constitue une réponse de proximité sur le territoire de l'Est audois. A la frontière de l'Hérault, il constitue aussi pour ce département une réponse au manque de structures dans l'Ouest. L'IME peut également, par le biais de l'internat, proposer un accueil aux enfants, adolescents et jeunes adultes résidants dans l'Ouest audois.

L'établissement est au cœur d'un village de 1080 habitants.

Son implantation particulière, où se côtoient maisons, rues du village et les bâtiments de la structure, font de cet IME un lieu d'accueil favorisant l'inclusion sociale locale.

4.2 La situation géographique

L'IME Robert Séguy se situe dans un territoire rural et disparate à l'Est du département de l'Aude. Il est localisé à 5 kilomètres de la frontière héraultaise. L'établissement est équidistant des villes de Carcassonne et Narbonne (environ 35 kms), grandes zones urbaines les plus proches. A plus faible distance, il est à une vingtaine de kilomètres de la ville de Lézignan-Corbières.

Ces différentes destinations sont desservies par une compagnie de transports en commun, à des horaires restreints (matin et soir).

Le village de Pépieux dispose d'une école maternelle et primaire, de commerces de proximité (supérette, boulangerie, magasin d'informatique...) ainsi que de divers équipements communaux tels qu'un City stade, une médiathèque, un cinéma ou encore différentes salles pouvant être mises à la disposition de l'IME selon les projets mis en place.

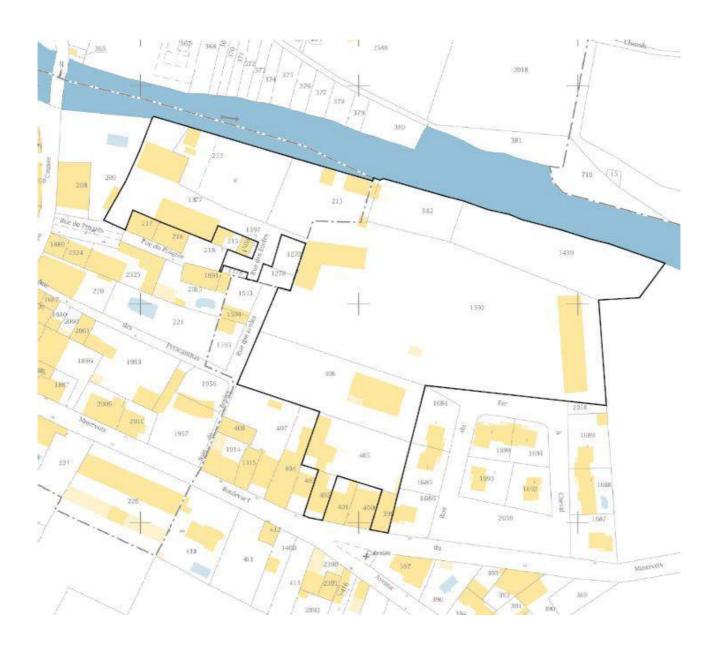
Différentes associations culturelles, sportives ou de loisirs sont présentes dans le village.

L'établissement participe ainsi à l'échange économique avec le village et les villes environnantes et inclut aisément ses activités éducatives et sociales dans le tissu local.

Ces partenariats et coopérations associatifs, sportifs et culturels s'étalent du village jusqu'au Carcassonnais et au Narbonnais (cf partenariat page 32)



Le cadre bâti comporte plusieurs bâtiments disparates dont un très ancien logis bourgeois (photo de couverture), plusieurs maisons rurales à étages, bâtiments d'ateliers et bâtiments plus récents, étalés près du centre du village sur 1 hectare 710 ares (17 099 m2) et 10 parcelles cadastrales.



Ces bâtiments présentent tous un état de vétusté important qui nécessite sans cesse des petites rénovations et un entretien considérable.

Les normes d'accessibilité sont quasi impossibles à respecter sans effectuer une multitude de travaux (Expertise de la société « Qcs services » de juillet 2018 : 596 376 € de travaux à effectuer dans les 3 ans).

L'accueil à l'internat ne peut que proposer des chambres collectives (2 à 4 lits) et est peu propice à la mixité.

Ainsi, ce projet d'établissement présentera une future construction centrale adaptée à cette évolution et développée dans son chapitre 5 des « perspectives à 5 ans ».

2^e partie : Missions, besoins, objectifs et prestations



2ème Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS

1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE

L'IME Robert Séguy est habilité pour accueillir des enfants/adolescents/jeunes adultes de 6 à 20 ans, présentant une déficience légère ou moyenne, avec ou sans troubles associés, pour une capacité de 50 places, dont 25 places en demi-internat et 25 places en internat.

Il est régi par l'article D312-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) spécifique aux IME qui précise leurs missions :

« L'accompagnement mis en place au sein de l'établissement ou du service tend à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne et sociale des enfants ou des adolescents accueillis.

Il a également pour objectif d'assurer leur insertion dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle.

Cet accompagnement peut concerner les enfants adolescents aux différents stades de l'éducation précoce et, selon leur niveau d'acquisition, de la formation préélémentaire, élémentaire, secondaire et technique. Les missions de l'établissement ou du service comprennent :

- 1° L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent ;
- 2°Les soins et les rééducations ;

- 3° La surveillance médicale régulière, générale ainsi que de la déficience et des situations de handicap ;
- 4° L'établissement d'un projet personnalisé d'accompagnement prévoyant :
- a) L'enseignement et le soutien permettant à chaque enfant de réaliser, dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation, en référence aux programmes scolaires en vigueur, les apprentissages nécessaires ;
- b) Des actions tendant à développer la personnalité de l'enfant ou de l'adolescent et à faciliter la communication et la socialisation. »

L'orientation en IME est notifiée par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée (CDAPH) de la Maison Départementale de la Personne Handicapée (MDPH).

2. LES ORIENTATIONS DES SCHEMAS D'ORGANISATION ET DES PLANS NATIONAUX

Le Projet Régional de Santé 2018-2022 de l'ARS Occitanie décline :

« L'AMBITION PORTÉE POUR LES 5 ANS À VENIR :

La spécificité du parcours handicap est de répondre à l'enjeu de la pleine réalisation du projet de vie des personnes en situation de handicap, en répondant à leur besoin d'accompagnement afin de promouvoir leur autonomie, aussi minime soit-elle.

Dans un contexte d'inégalité territoriale d'accès aux services et aux établissements médico-sociaux et d'une région à fort pouvoir d'attraction, les objectifs pour l'ARS sont les suivants :

 passer d'une logique de places à une logique de réponses adaptées aux besoins spécifiques et évolutifs des personnes handicapées par la mise en œuvre de la démarche de Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT);

- adapter l'offre médico-sociale aux différentes étapes du parcours de vie (diagnostic, prise en charge précoce, enfance, passage à l'âge adulte, personne handicapée vieillissante), mais aussi aux différents types de besoins (accompagnement médico-social, scolarisation, logement inclusif, emploi adapté, accès aux soins);
- promouvoir une culture de coopération opérationnelle entre les différents acteurs (secteur sanitaire, secteur médico-social, éducation nationale, collectivités locales...) pour éviter les ruptures aux étapes charnières;
- promouvoir des outils numériques qui facilitent le parcours, en articulation avec les projets nationaux numériques du secteur ;
- créer les outils et les dynamiques nécessaires pour favoriser l'accès aux soins.

Concernant la programmation dans le champ médico-social, le PRS de deuxième génération n'intègre plus le PRIAC. Toutefois, le PRIAC perdure et aura vocation à être actualisé annuellement.

La transformation de l'offre médico-sociale interviendra dans un partenariat étroit et une démarche concertée avec les Conseils Départementaux, dans le champ de compétences partagées. Elle s'appuiera sur les appels à projets mais aussi sur les CPOM qui se généraliseront à l'ensemble de structures, durant la période d'application du Schéma Régional de Santé.

LES ORIENTATIONS NATIONALES ET LEUR DÉCLINAISON RÉGIONALE :

De nombreuses évolutions du cadre législatif sont intervenues en 2016 et sont en cours de déclinaison au niveau régional :

- la démarche Réponse Accompagnée Pour Tous (article 89 de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé);
- la stratégie quinquennale de transformation de l'offre médico-sociale comprenant quatre volets (habitat inclusif, aide aux aidants, plan polyhandicap et plan handicap psychique);
- la mise en œuvre du « dispositif ITEP » (article 91 de la loi du 26 janvier de modernisation de notre système de santé);
- la généralisation des CPOM pour les ESMS (article 75 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016) :
- la mise en œuvre du dispositif d'emploi accompagné (décret du 27 décembre 2016).

Le plan autisme fait l'objet d'un pilotage régional spécifique.

La mise en œuvre du principe d'inclusion respectera chacun sans dogmatisme et assurera le libre choix et le respect de la dignité, en reposant sur une gradation des interventions et des solutions pour les personnes en situation de handicap.

Objectifs:

Trois indicateurs ont été définis comme prioritaires, dans le cadre du suivi national de l'évolution de l'offre médico-sociale (note complémentaire à l'instruction n°2016-154 du 21 octobre 2016), avec des cibles identiques pour l'ensemble des régions. Ils visent au terme du PRS à :

- <u>réduire le nombre d'adultes en établissements pour enfants au titre de « l'amendement Creton » ;</u> <u>l'objectif national est la réduction de 20% par an de ce nombre,</u>

L'IME Robert SEGUY s'efforcera à atteindre cet objectif par des coopérations accentuées avec le secteur adulte du département et des départements limitrophes.

- <u>augmenter le taux de scolarisation à l'école des enfants accompagnés en établissements</u> spécialisés ; ce taux devra atteindre 50% en 2020 et 80% en 2022,

L'établissement poursuivra son inscription dans cette démarche en favorisant la scolarité partagée de façon individuelle et en externalisant ses unités d'enseignement dans les établissements scolaires de proximité.

- <u>développer la part des services proposant un accompagnement dans le milieu ordinaire dans l'offre</u> médico-sociale ; l'objectif est d'atteindre 50 %.

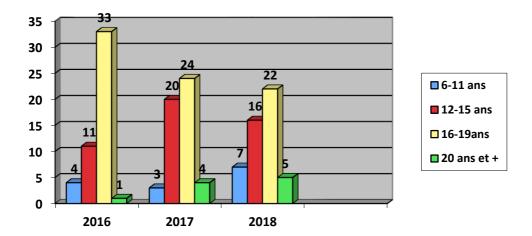
L'IME s'inscrit dans cet objectif, en déployant des perspectives d'évolution conformes dans ce projet d'établissement, inscrites parallèlement dans les objectifs du CPOM en cours de négociation.

3. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES: LEURS BESOINS SPECIFIQUES

3.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées

L'Institut Médico Educatif est agréé pour l'accueil de 50 jeunes (25 internes et 25 externes) âgés de 6 à 20 ans.

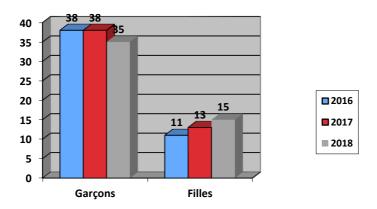
La répartition par âge sur les 3 dernières années :



Nous pouvons constater une faible proportion d'enfants de moins de 11 ans, ainsi qu'une majorité d'adolescents et jeunes adultes. Cette disparité a tendance cependant à diminuer ces deux dernières années. La rupture des parcours scolaires en ULIS collège reste prépondérante, même si la tendance d'arrivée de plus jeunes se poursuit début 2019.

L'effectif actuel correspond à l'agrément. L'IME accueille aujourd'hui uniquement des garçons en internat. La construction d'un nouveau bâtiment est prévue. Ce lieu permettra l'accueil de jeunes filles en internat.

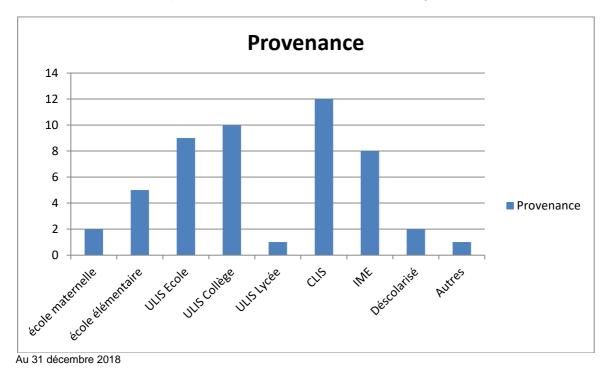
La répartition par sexe sur les 3 dernières années :



Données 2018

Le développement de la mixité au sein de l'IME se perçoit au fil des années. Cela reste l'un des objectifs du projet d'établissement avec la volonté d'un accueil mixte également sur les temps d'internat.

Actuellement les candidatures déposées auprès de notre établissement émanent de tout le territoire audois mais également de l'Hérault et relèvent des situations suivantes : déscolarisation, sortie d'ULIS (Unité Locale d'Intégration Scolaire) école ou collège, enfants ou jeunes issus du secteur de psychiatrie infanto-juvénile (prise en charge en hôpital de jour, CMPP...), jeunes provenant d'autres établissement médico-sociaux (déménagement, réorientation vers un établissement plus adapté...), jeunes en situation critique, bénéficiaires d'un Plan d'Accompagnement Global (PAG).



Nous constatons depuis quelques années, une évolution du public accueilli, allant vers une pré dominance des troubles envahissants du développement et des troubles du comportement, nous amenant à adapter notre mode de prise en charge. Toutefois l'architecture de notre institution, son éclatement dans le village et ses ouvertures multiples posent des limites à nos interventions auprès d'un public nécessitant un cadre architectural très contenant. Le risque étant en effet, d'augmenter,

dans le cadre des différents déplacements sur site, l'aggravation de troubles existants.

Type de	Garçons	3	Filles		Tota
déficience	Nombr e	%	Nombr e	%	I
Déficience intellectuelle seule	16	3 2	12	2 4	28
Autisme et autres TED	2	4	1	2	3
DI et Trouble du psychisme	2	4	2	4	4
DI et Trouble du comportement et de la communicatio n	4	8			4
DI et Trouble du langage et des apprentissage s	11	2 2			11

Données 2018

Nous accueillons des enfants et adolescents qui ne peuvent pas, ou plus, intégrer ou suivre, à temps plein, un parcours scolaire classique (y compris avec l'appui d'une ULIS ou d'AESH– Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap), du fait de leurs difficultés et/ou déficiences reconnues par la MDPH.

Nous avons ainsi une forte proportion de jeunes sortants d'ULIS école ou collège.

3.2 L'évolution du public accompagné

La liste d'attente confirme l'évolution vers de nouveaux profils avec des troubles associés au-delà de la déficience intellectuelle : handicap psychique, troubles de l'attention et de l'hyperactivité (TDAH), troubles du comportement et de la conduite (TCC), troubles du spectre autistique (TSA), handicap social. Il s'agit de situations de « pluri-handicap ».

D'autre part, les déficiences intellectuelles constatées peuvent être d'origines variées.

Il peut arriver que quelques enfants sans déficience intellectuelle soient orientés vers notre IME, par défaut d'une place plus adaptée sur le territoire. Ces enfants présentent alors d'autres types de troubles venant entraver leur scolarité, pour lesquels le passage en IME est voulu comme un temps pour se renforcer avant d'envisager une réorientation plus adaptée.

Nous accueillons des jeunes dont la vie d'adulte pourra s'orienter vers une activité professionnelle, comme des jeunes qui s'orienteront ensuite vers des foyers de vie.

3.3 Les besoins des personnes accompagnées

Bien que la prise en charge soit individualisée pour chacun des enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis, de façon générale, leurs besoins peuvent être recensés par thèmes :

Pour la moitié de l'effectif, <u>l'internat est un besoin</u> et ce pour différentes raisons. La nécessité d'une prise en charge en internat peut être due à des carences éducatives dans le milieu familial, à la distance entre l'établissement et le domicile mais surtout aux besoins du jeune accompagné en termes de développement de l'autonomie dans la vie quotidienne.

D'autre part, certains, dans le cadre de leur projet professionnel, intègrent un établissement associé à un foyer d'hébergement. Pour les préparer à la vie en collectivité et à un départ du domicile, une prise en charge à l'internat est alors actée en accord avec la famille et le jeune.

-Besoin d'un accompagnement spécifique pour les enfants présentant des Troubles du Spectre <u>Autistique¹</u>: Formation des accompagnants à l'autisme et aux méthodes d'éducation structurée, utilisations des pictogrammes, utilisation de renforçateurs basés sur les intérêts restreints, aménagement d'une salle de répit, contrats de travail à durée déterminée, financés par les ARS sous forme de Crédits Non Reconductibles (CNR), permettant par ce renfort éducatif, une prise en charge individualisée.

• SANTE²

- -Besoin d'accompagnement au niveau thérapeutique : entretiens en individuel ou en groupe avec la psychologue et la psychomotricienne de l'établissement, soutien aux familles, mise en place de suivi et accompagnement aux rendez-vous avec des médecins psychiatres en libéral, recherche de place en libéral auprès d'orthophonistes.
- -Besoin d'être accompagné dans l'accès au soin : accompagnements aux divers rendez-vous médicaux par l'infirmière de l'établissement, sensibilisation à l'hygiène alimentaire, dentaire, activités sportives.

AUTONOMIE³

- -Besoin d'accompagnement à l'autonomie : hygiène, alimentation, transports en commun, ouverture sur l'extérieur, gestion des affaires personnelles, actes du quotidien...
- -Besoin d'accompagnement dans la communication et la relation à l'autre : Mise en place de système de communication alternatif, acquisitions des codes sociaux, habiletés sociales...

PARTICIPATION SOCIALE⁴

- -Besoin de préparation à la vie professionnelle : Aux travers des ateliers techniques, des partenariats avec des structures adultes et des mises en stage (en milieu ordinaire et protégé).
- <u>-Besoin d'être accompagné dans les démarches administratives</u> (dossier MDPH, accès aux droits sociaux, mesure de protection pour majeur vulnérable, séjours adaptés...).
- -Maintien et poursuite des acquis scolaires : CFG (Certificat de Formation Générale), ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière), divers projets pédagogiques et possibilité de suivi CFAS (Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé).
- -Besoin d'être accompagné pour accéder à un épanouissement personnel : Atelier estime de soi, instauration d'un climat de confiance, cadre et outils de repérage) groupes d'expression libre, vie relationnelle et affective et projet bien-être.

¹ RBPP « Autisme et autres TED, interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent »

RBPP « Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres TED »

RBPP « Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées »

RBPP « Les espaces de calme-retrait et d'apaisement »

² RBPP « L'accompagnement à la santé de la personne handicapée »

³ RBPP « Ouverture de l'établissement à et sur son environnement »

⁴ RBPP « Accompagner l'accès aux droits dans les établissements ou services de l'inclusion sociale relevant de l'Art.312-1 du CASF »

-Besoin d'accompagnement à la vie sociale : Visites et utilisation d'administrations, activités citoyennes...

-Besoin d'accompagnement dans l'inclusion sociale, scolaire, professionnelle.

4. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Utilité sociale pour les enfants et jeunes accueillis

Notre principale utilité sociale consiste à permettre le développement de nouvelles compétences, ainsi qu'une orientation et une préparation à la vie adulte, pour des jeunes en situation de handicap pour lesquels un parcours en « milieu ordinaire » n'est pas adapté à leurs difficultés.

Malgré un agrément permettant d'accueillir de jeunes enfants dès leurs 6 ans, la priorité sera dans tous les cas la poursuite de la scolarisation ordinaire. Lorsqu'elle n'est plus possible, l'IME peut alors proposer un accompagnement adapté à ces enfants, adolescents et jeunes adultes souvent en échec scolaire. Les jeunes accueillis sont pour la plupart issus d'ULIS école ou ULIS collège. Pour ces jeunes ne pouvant plus suivre dans le milieu ordinaire (faute de place en ULIS lycée ou parce qu'ils n'en n'ont pas la possibilité), l'accueil en IME permet notamment d'éviter le risque qu'ils se retrouvent, pour certains d'entre eux, sans solution après 18 ans et la fin de l'obligation de formation (Loi pour une école de la confiance du 28 juillet 2019).

Quel que soit leur âge d'arrivée sur l'établissement, l'objectif est de permettre aux jeunes de développer leurs compétences dans un lieu ressources offrant un plateau technique adapté à leurs difficultés, dans un environnement sécurisant.

La finalité est bien de les préparer à une vie d'adulte épanouie :

 Sur la dimension professionnelle, par un accent particulier mis sur la dimension préprofessionnelle. En les aidant à se préparer à la suite, qu'elle soit sous la forme d'un travail en ESAT, sous la forme d'un passage par un CFAS, voire par une possibilité de travail en milieu ordinaire selon les capacités du jeune.

et/ou

• En matière de gestion de leur vie quotidienne d'adulte, sous la forme la plus adaptée à leurs besoins (ex : foyer vie pour ceux qui ne peuvent accéder à une activité professionnelle, y compris en travail protégé).

Notre grand réseau de partenariat avec les entreprises locales et le secteur adulte, implanté sur différentes zones géographiques permet également un éventail plus large d'options permettant les sorties.

La modalité d'internat, pour certains jeunes éloignés géographiquement, notamment avec une implantation rurale (ex : Haute vallée Aude, Limite Ariège, St Pons, ...) permet de limiter leur problématique des transports.

Utilité sociale du point de vue de la famille

L'accueil en IME permet de répondre à une de leurs premières attentes : leurs enfants vont « à l'école ! » Ils peuvent être accompagnés dans une structure pouvant répondre à leurs besoins. L'accueil en IME leur garantit un regard « bienveillant » sur la situation et sur leur enfant, et peut les aider dans leur travail d'acceptation du handicap de leur enfant.

Dans certaines situations, le croisement entre les 2 problématiques, assez présentes sur notre territoire, de protection de l'enfance et de présence du handicap, peut amener à un travail de guidance parentale.

<u>Utilité sociale pour le territoire</u>

Le territoire qui concerne notre IME propose une assez faible offre médico-sociale et sanitaire, « au milieu » de Carcassonne et Narbonne.

Le territoire se caractérise par un certain niveau de précarité. Cette dimension « sociale » est ainsi intégrée dans nos différents accompagnements et leurs modalités de mise en œuvre (ex : mobilité et disponibilité de l'équipe sur une modalité de Visite A Domicile - VAD).

D'autre part, du fait de la situation frontalière, nous permettons l'accueil de certains enfants de l'Hérault, pour lesquels Pépieux est la solution permettant la meilleure proximité géographique.

OBJECTIFS PRINCIPAUX:

- Maintenir la santé et développer les capacités fonctionnelles
- > Développer l'autonomie

- > Développer les capacités cognitives et d'adaptation
- > Accompagner à la participation sociale
- Préparer à exercer ses rôles sociaux
- > Préparer à une vie professionnelle
- > Associer impliquer et apporter soutien à la famille et/ou aux partenaires sociaux dans cette préparation socioprofessionnelle.

5. LES PRESTATIONS

Le projet SERAFIN-PH (Services et Etablissements: Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées), qui a été lancé en janvier 2015 par la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion, vise à réformer le mode de tarification des établissements et services médico-sociaux intervenant auprès des personnes en situation de handicap, selon des modalités renouvelées. Une tarification qui permet de prendre en compte les besoins des personnes, les réponses apportées, tout en facilitant leur parcours : telle est l'ambition assignée au projet SERAFIN-PH.

Il s'agira à terme de proposer un référentiel tarifaire, pour doter les établissements et services médico-sociaux de l'allocation de ressources.

Cette démarche veut répondre à une logique d'équité, de promotion des parcours, de souplesse et plus globalement d'amélioration des modalités de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Le référentiel tarifaire, est constitué de « blocs » présentant :

- Une description des besoins des personnes accompagnées,
- Une description des prestations mises en œuvre pour répondre à ces besoins (mise en place de deux nomenclatures -besoins et prestations, qui permettront à tous d'utiliser un langage commun),
- Une objectivation des ressources allouées en fonction des prestations servies au regard des besoins des personnes.

Nous avons fait le choix de décliner les différentes prestations proposées à l'IME selon la nomenclature SERAFIN-PH afin d'anticiper cette évolution du secteur médico-social.

Le tableau qui suit présente les essentielles, un tableau de toutes les prestations figure en annexe 5.

Les besoins sont numérotés selon la référence à la nomenclature SERAFIN-PH.

PRESTATIONS DE SOINS, DE MAINTIEN ET DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS FONCTIONNELLES

Soins somatiques et psychiques

(Prévention – Soins – Psychologue – Pharmacie) (en lien avec la famille)

Principaux besoins repérés	Objectifs visés	Prestations
1.1.1 Besoin d'être en bonne santé Besoins liés à la santé physique	Prendre soin de la santé	Infirmière comme personne ressource : - d'accueil, d'écoute et de conseil pour les jeunes - d'apport, pour l'équipe, d'un regard spécialisé et de préconisations en lien avec la situation de chaque jeune
1.1.1.10 Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé	Favoriser l'autonomie des jeunes dans la gestion de leur propre santé	 Accompagnements individuels et ou collectifs par les professionnels internes : guidance gestes d'hygiène corporelle sensibilisation hygiène alimentaire, hygiène intime, sexualité, Mise en place de protocoles d'accompagnements adaptés à chaque situation
1.1.1.1 Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux	Veiller à la santé psychique	 Evaluations: Psycho affective Cognitive Comportements adaptatifs (Vineland) Entretien individuel avec la psychologue

Rééducation et réadaptation fonctionnelle Objectif générique à tout le travail sur le soin :

Respecter les règles de confidentialité et du secret médical.

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
1.1.1.2 1.1.1.4 Besoins relatifs à la voix et à la parole Besoins liés au langage Besoins liés à la communication (verbale, écrite, non verbale)	Prévenir, évaluer et veiller à la prise en charge des troubles de la communication orale et écrite	Évaluation des besoins : Observations, appui sur le dossier existant, retours des enseignants, demande des parents, des jeunes, outil « Vineland », « profil sensoriel » Accompagnement chez un orthophoniste en libéral selon les ressources du territoire (Conventionnement) Bilans Suivis Éclairage sur certaines situations
1.1.1.8 Besoins en matière de fonctions locomotrices Besoins liés à la sensorialité Besoin de bien-être corporel	Prévenir, évaluer et traiter les troubles psychomoteurs (motricité globale, motricité fine, tonus musculaire, schéma corporel, latéralité)	Prise en charge en interne par une psychomotricienne Apport d'un éclairage spécialisé auprès des autres professionnels de l'accompagnement Participation de la psychomotricienne à des ateliers transversaux (avec éducateurs et/ou enseignant) Repérage spatio-temporel Gestes de la vie quotidienne

PRESTATIONS EN MATIÈRE D'AUTONOMIE

(Actes essentiels - Déplacements - Communication - Décisions - Sécurité)

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
1.2.1 Besoin en termes d'autonomie personnelle 1.2.1.1 Besoins en lien avec l'entretien personnel	Faire acquérir les gestes de la vie quotidienne	Apprentissage et accompagnement en lien avec: - Hygiène corporelle: douche, dents, rasage, coiffage, hygiène intime - Acquisition/développement propreté - Alimentation et prise des repas: équilibre, quantité, vitesse, utilisation des couverts, posture à table - Habillage: acquisition des gestes, tenue adaptée à la saison et aux situations - Gestion des affaires personnelles: entretien de son linge, objets personnel - Pour l'internat: gestion de l'espace de vie: lit, placard, chambre - Gestion des actes domestiques: ménage, élaboration menus, cuisine

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
1.2.1.2 Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui Besoin de	Développer l'autonomie de	Ateliers transversaux, accompagnements individuels ou collectifs (dont groupes de paroles) en temps de journée ou d'internat concernant les savoir-faire: - Savoir communiquer de façon adaptée avec ses pairs et avec les professionnels (ex : mise à disposition d'outils ou de stratégies de
communiquer de façon adaptée	communication et de relation à autrui	communication adaptés à leurs difficultés) – Savoir formuler une demande
Besoin de régulation dans la relation à l'autre		 Savoir se présenter (donner son identité, CV) Savoir s'informer, se documenter Savoir se positionner et donner son point de vue, argumenter Savoir entendre, écouter et reconnaitre le point de vue de l'autre Acquérir les codes sociaux de communication : politesse, langage, posture, regard, gestes
1.2.1.4 Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité Besoin d'apprendre à se protéger	Développer l'autonomie en matière de sécurité	Ateliers transversaux, accompagnements individuels ou collectifs (dont transferts) en temps de journée ou d'internat, en interne ou en partenariat concernant différents savoirs: - Savoir estimer une situation de danger et ses conséquences: - Savoir se protéger en situation de danger (savoir dire non, savoir demander de l'aide, ne pas se laisser influencer, savoir s'extraire d'une situation à risque, ne pas s'exposer par sa propre attitude)
1.2.1.4 Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	Permettre une autonomie de décision adaptée selon les situations Développer la prise de décision Développer l'esprit critique	Ateliers transversaux, accompagnements individuels ou collectifs (dont transferts) en temps de journée ou d'internat, en interne ou en partenariat concernant l'autonomie de décision: - Savoir s'informer, se documenter - Repérer les conséquences de ses actes - Assumer son choix - Prise d'initiative - Méthodes de résolution de problèmes

PRESTATIONS POUR LA PARTICIPATION SOCIALE

Accompagnements pour exercer ses droits

(Projet personnalisé – Exercice droits et libertés)

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
1.3.1.1 Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenne	Permettre d'exercer ses droits d'usagers	Projet personnalisé : Prise en compte de la parole dans l'élaboration ou l'évolution du PPA (Projet Personnalisé d'Accompagnement) : souhaits et attentes du jeune
Besoin de devenir citoyen 1.2.1.2 Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui	Apporter de l'aide aux aidants (famille, proches)	 Aide à la constitution du dossier MDPH Sensibilisation au droit de vote pour les majeurs Sensibilisation aux mesures de protection et aide à l'accès à une mesure de protection Information sur la journée d'appel suite à leur convocation + parfois accompagnement Guidance parentale à domicile Aides dans les démarches administratives (MDPH, mesures de protection, accès au droit commun,) Orientation et accompagnement vers les services administratifs. Ecoute et soutien suite à certains événements familiaux, dans le cadre de l'acceptation de la situation de handicap

Accompagnement au logement

(Vivre dans un logement – Activités domestiques)

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
1.3.2.1 Besoins pour vivre dans un logement	Développer l'accès à l'autonomie dans un logement	Projet studios autonomes (intégré dans le projet internat) pour les plus âgés (pour préparer les jeunes destinés à travailler en ESAT avec hébergement semi-autonome)

Accompagnement pour exercer ses rôles sociaux

(Vie d'élève et étudiant – Préparer vie professionnelle – Activités de jour – VAS)

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
1.3.3.1 Besoins en lien avec la vie scolaire Besoin de maintenir et/ou poursuivre les acquisitions scolaires Besoins d'adaptation du parcours de l'élève Besoin de lien social et d'estime de soi	Acquérir les compétences du socle commun (palier 1), tout en mettant l'accent sur l'acquisition d'une attitude d'élève, l'apaisement et l'apprentissage de la vie en collectivité. Acquérir des compétences scolaires (palier 1 et 2) qui facilitent le travail en atelier professionnel et préprofessionnel et qui génèrent une autonomie intellectuelle et un enrichissement culturel, développant confiance et estime de soi. Inclure dans le milieu scolaire ordinaire	4 enseignants dispensent au quotidien des apprentissages pédagogiques sur les 3 groupes, en fonction des âges, niveaux et objectifs visés : Groupe « Proximité » (6-14 ans. Niveau Moyenne section à CE1) 1 enseignant Groupe « Intermédiaire » (12-17 ans. Niveau Grande section à CM1) 2 enseignants Groupe « Formation – Préparation avenir » (à partir de 16 ans. Niveau Grande section à CM2) 1 enseignant De façon transversale, pour tous les jeunes de l'IME quand cela leur est possible : Scolarisation partagée Unité d'Enseignement Externalisée à temps plein ou partiel dans un établissement du milieu ordinaire
Besoin de préparer sa vie d'adulte	Préparer au passage à la vie adulte	Journée d'immersion en partenariat avec des structures de type foyer de vie
1.3.3.2 Besoins pour l'insertion Professionnelle Besoin en termes de découverte des différentes activités techniques	 Initier aux gestes techniques de base. Travailler la motricité fine et acquérir certains reflexes Apprendre à coordonner ses gestes avec précision Apprendre à respecter le cadre de vie en atelier Apprendre à respecter les règles d'hygiène et de sécurité en atelier Apprendre le vocabulaire technique Faire découvrir l'outillage professionnel. Faire découvrir les différents métiers. 	Ateliers techniques d'initiations : - Pâtisserie - Cuisine - Entretien des locaux - Service - Mécanique et entretien des machines et outils espaces verts. - Potager - Travaux d'espaces verts (taille, tonte) - Peinture - Nettoyage des véhicules - Découverte des métiers du bâtiment

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
	Apprendre à organiser et gérer son poste de travail	
1.3.3.2 Besoins pour l'insertion Professionnelle Besoin en termes d'accompagnement à l'orientation et à la vie professionnelle	 Évaluer les compétences des jeunes afin d'affiner le projet d'orientation. Approfondir la pratique des gestes techniques Apprendre à acquérir des automatismes au travail Apprendre à tenir un rythme de travail Apprendre à communiquer avec le vocabulaire professionnel adapté (outillage, matériel etc) Faire acquérir les compétences indispensables à l'intégration dans le milieu professionnel. Faire acquérir les notions d'entraide et de travail d'équipe. 	Ateliers techniques préprofessionnels : - Pâtisserie - Cuisine - Service - Partenariat avec restaurant - Journées d'inclusion dans différents ESAT espaces verts - Formation inter établissement (ESAT, autres IME) - Serre - Potager, cultures céréalières - Travaux d'espaces verts - Oléiculture (travaux aux oliveraies) - Réalisations de travaux en lien avec les métiers du bâtiment en situation réelle (peinture, carrelage, faïence etc) - Entretien des locaux
1.3.3.2 Besoins pour l'insertion Professionnelle	 Apprendre à être en capacité de transposer les acquis techniques dans les différents milieux professionnels. Proposer des immersions en milieu de travail ordinaire ou protégé 	 Mise en situation de stages, en accord avec la famille en milieu ordinaire et/ou en milieu protégé selon les capacités du jeune et en lien avec ses centres d'intérêt Suivi et évaluation des stages avec le jeune et l'équipe du lieu de stage

...

Accompagnement pour participer à la vie sociale

(Proches – Activités sociales et de loisirs – Autonomie déplacements -Après sortie IME)

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
1.3.4.1 Besoins pour participer à la vie sociale Besoin d'être citoyen	Sensibiliser à la Solidarité et la Citoyenneté	 Projet nettoyage urbain en convention avec la Mairie Projet autour du recyclage Projet solidarité : participation banque alimentaire Ferme pédagogique
Besoin d'ouverture et de participation sociale	Permettre l'accès aux loisirs et à la culture	 Cinéma Théâtre Piscine Visites musées et patrimoine Rencontres artistes et professionnels locaux Médiathèque Restaurant Organisation de séjours « transferts » (1 à 2 fois par an) Aide à l'inscription à des colonies adaptées
Besoin d'intégration sociale	Participer aux évènements locaux ou en organiser	 « Grande lessive » de Carcassonne (œuvres exposées en ville) « Journée du câlin » à Narbonne Rencontre établissements (goûters, soirées entre IME de l'association, avec des ULIS) Réalisation d'expositions avec acteurs locaux Organisation de la Cueillette des Olives avec d'autres établissements et collège Lotos
1.3.4.1 Besoins pour participer à la vie sociale Besoin d'entretien physique	Développer la pratique du sport adapté Proposer des activités physiques	 Existence d'une association propre à l'IME affiliée à la Fédération Française de Sport adapté. Rencontres et participation aux compétitions avec d'autres associations organisées par le CD Sport adapté, les mercredis Partenariat avec les collectivités territoriales
Besoin d'épanouissement personnel	et sportives dans un environnement favorisant le plaisir, l'apprentissage, la performance et la sécurité	 Activités EPS en interne Recherche d'inscription dans un club local (pour les internes) Nécessité de créer un poste identifié EPS ainsi que des locaux dédiés à cet effet.

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
1.3.4.2 Besoin de se déplacer avec un moyen de transport	Développer l'autonomie dans les déplacements Se repérer dans les lieux et l'espace	Ateliers transversaux, accompagnements individuels ou collectifs (dont transferts) en temps de journée ou d'internat concernant : - Les repérages dans les lieux et l'espace - L'autonomie dans les déplacements

De façon générale et quels que soient les supports d'activités, les professionnels ont pour objectif de permettre aux enfants, adolescents et jeunes adultes accompagnés de développer leurs capacités au maximum de leur potentialité afin de les mener vers une vie d'adulte épanouie et une inclusion dans la société.

Les valeurs de bienveillance portées par l'équipe se traduisent au quotidien par une posture éducative identifiable dans la mise en place des différents projets et activités.

Ainsi, les projets mettent l'accent sur :

- La mise en place d'un temps d'accueil au début de chaque activité

Il est important de mettre en place un moment de transition au début de chaque activité afin de favoriser la mise au travail. En effet, il est souvent nécessaire de prendre le temps de régler des problèmes en amont de la mise au travail pour des évènements survenus antérieurement à l'entrée en activité (que ce soit au domicile ou à l'IME).

Ce moment permet également d'anticiper les changements pour calmer les angoisses. Il s'agit d'expliquer aux enfants, adolescents et jeunes adultes accompagnés les modifications éventuelles d'emploi du temps mais aussi le déroulement de la matinée ou après-midi à venir en décrivant de façon simple les consignes afin de ne pas les mettre en difficulté. Cela permet de poser le cadre de l'activité mais également de faciliter la mise au travail en évacuant tout ce qui pourrait parasiter les capacités de concentration. Les enfants, adolescents et jeunes adultes sont alors dans les meilleures conditions possibles pour effectuer l'activité.

Selon leurs capacités, ils peuvent être responsabilisés dans la mise au travail (ex : en espacesverts, une fois les automatismes acquis, ils peuvent organiser leur travail sans consignes données en amont.). Cela permet une valorisation, un gain de confiance en soi et une préparation proche de ce qui est attendu d'eux dans le milieu professionnel.

- La valorisation

Beaucoup d'enfants, adolescents et jeunes adultes accompagnés ont une faible estime d'euxmêmes. Ainsi, la réussite dans l'activité, les retours positifs des professionnels quant à leur investissement, leur permettent de gagner en confiance en eux et de se sentir valorisés. La valorisation est appliquée de façon systématique, que l'enfant ou l'adolescent réussisse ou non ce qui est attendu. Il s'agira alors de mettre en avant l'implication, de trouver du positif même dans l'échec pour ne pas le bloquer et lui apprendre à relativiser tout en maintenant un engagement dans l'activité.

Quelle que soit l'activité, le professionnel tend à atteindre cet objectif. Il veille à valoriser l'implication des enfants, adolescents et jeunes adultes pour les aider à se construire en tant que sujet. La notion de valorisation peut être abordée de différentes manières :

* Valoriser par la responsabilisation. En effet, régulièrement, ils peuvent être mis en position de tuteur vis-à-vis de l'un de leurs camarades. L'enfant, adolescent ou jeune adulte est alors lui-même dans la transmission de savoir. Il s'agit de la part du professionnel d'un témoignage d'une confiance

accordée qui permet à l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte de gagner en confiance en lui. Il s'agit également d'une façon de mettre en exergue les capacités repérées.

- * Valoriser par des projets d'utilité collective tels que le nettoyage de véhicules, l'implication dans une association solidaire... Les retours des professionnels, des autres enfants, adolescents et jeunes adultes accompagnés, des partenaires, contribuent à les rendre fiers d'eux-mêmes et de leur implication. Ces projets permettent également l'émergence d'une prise de conscience de la nécessité d'entretenir leur espace, d'aider leur prochain... Cela les amène à réfléchir aux bénéfices de leur action auprès de la collectivité et de développer la notion de solidarité et de civisme.
- * Valoriser par des outils d'aide à visualiser leur progression, par des ateliers pour travailler l'estime de soi (expression, bien-être, gestion de conflits...).

- L'entraide, la solidarité

L'entraide, le travail de groupe, l'épanouissement sont les vecteurs d'une activité menée à bien. Il s'agit de valeurs qui permettent de fédérer le groupe et de consolider l'acquisition de repères. L'entraide fait partie des apprentissages. Elle est synonyme de bienveillance, d'attention envers les camarades. Elle est nécessaire pour mener à bien un travail d'équipe.

- L'acquisition de codes sociaux adaptés

De façon transverse, les enfants et adolescents accompagnés ont des difficultés à entretenir des relations adaptées. Les professionnels tendent à transmettre au quotidien les attitudes adaptées en reprenant à partir de situations concrètes, ce qui serait attendu d'eux dans telle ou telle situation. Il s'agit de réguler leurs comportements afin de leur permettre d'avoir les bons codes pour évoluer dans la société. Les professionnels peuvent également utiliser le support des jeux de rôle pour leur permettre de se projeter dans une situation donnée et d'être en mesure de réagir de la meilleure façon possible.

- <u>La sensibilisation des enfants et adolescents à la protection de l'environnement et à</u> l'écologie

Pour les rendre responsables et éco citoyens. Différents projets collectifs, sur tous les secteurs, sont développés afin d'inscrire les enfants et adolescents dans cette démarche. Le service logistique de l'établissement montre également l'exemple (rénovation du bâti en mode développement durable, passage à l'énergie renouvelable, acquisition de véhicules de service électriques, recherche de circuits courts pour l'alimentation...).

La transposition et la généralisation des acquis

Les projets d'accompagnement établis en équipe en lien avec l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte et ses représentants légaux visent la mise en place d'objectifs à atteindre. Ces objectifs sont travaillés au quotidien et de façon transverse lors des différentes activités. Ainsi dès qu'il acquiert une compétence, elle sera transposée dans d'autres contextes (chantiers extérieurs, lieux de stage...).

6. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE

⇒ Les lieux de stages

Les différents lieux de stage permettent une découverte, une initiation ou une formation professionnelle selon l'âge de l'adolescent ou du jeune adulte accompagné. Ils peuvent déboucher sur la mise en place de contrat d'apprentissage ou sur des admissions dans le secteur adulte dans le milieu ordinaire ou protégé.

La mise en stage permet à l'adolescent ou jeune adulte d'affiner son choix d'orientation professionnelle, de se familiariser avec le monde du travail et d'atténuer les angoisses liées à la nouveauté dans le cas de futures admissions dans le secteur adulte.

Dès les 16 ans de l'adolescent, des stages peuvent être programmés dans le milieu ordinaire ; il s'agira de stage de découverte professionnelle.

Dès les 18 ans du jeune adulte, des stages dans le milieu du travail protégé peuvent être mis en place dans les ESAT. Pour les jeunes adultes étant dans l'impossibilité de se projeter vers le milieu professionnel, des stages en structure de type foyer de vie, FAM, MAS pourront être mis en place.

Voici la liste des différents lieux de stage en 2018.

ENTREPRISE + IME	ESAT + FOYER	FOYER DE VIE	
• IME PEPIEUX			
MAIRIE PEPIEUX	APAJH Aude CARCASSONNE	QUATOURZE NARBONNE	
• MAIRIE PEPIEUX	APAJH Aude CASTELNAUDARY	• Thierry ALBOUY BEZIERS	
MACONNERIE MIGNARD PEPIEUX	L'ENVOL PENNAUTIER	• AFDAÏM PENNAUTIER	
MON BRICO OLONZAC	LA CLAPE NARBONNE Plage	USSAP/ASM LIMOUX	
MAISON DE RETRAITE	ASEI LA SALVETAT/AGOUT (34)	• LES BUISSONNETS AUSSILLON	
CAUNES	PAULE MONTALT CUXAC	• APAJH Aude LAROQUE DE FA	
• FLEUR à FLEUR OLONZAC	D'AUDE	AFDAIM CASTELNAUDARY	
MACONNERIE BREST	JEAN CAHUC LEZIGNAN	• ASEI SAINT PONS	
LIMOUX	QUATOURZE NARBONNE		
MENUISERIE GUILLE MARRONNIE	FOYER DE CAPENDU		
NARBONNE	FOYER DE SAISSAC		
CENTRE EQUESTRE DE TREBES			

⇒ Les conventions et partenariats

La poursuite des différents partenariats mais également la recherche de nouveaux partenaires sont une richesse pour notre établissement dans la mesure où il s'agit pour certains de lieux/structures permettant la formation professionnelle, l'intégration dans le milieu adulte, le développement d'actions solidaires et citoyennes... Certains de ces partenariats facilitent les admissions dans le secteur adulte, permettent d'atténuer les angoisses des jeunes adultes liés à la sortie de l'établissement, permettent un meilleur accompagnement, le développement de capacités diverses ou une meilleure adaptation au besoin du jeune adulte.

Le tableau suivant présente l'ensemble des partenaires, qui sont aussi rattachés aux prestations les associant, dans le tableau des prestations en annexe 5.

CONVENTIONS ET PARTENARIATS 2019						
CONVENTIONS						
PARTENAIRES	ACTIVITE	PARTICIPANTS	ADULTE RESPONSABLE			
Mairie de PEPIEUX	entretien espaces publics	3 jeunes	Moniteur d'atelier			
GRULET Jean	entretien oliveraie	Groupe espaces verts	Educateur technique			
S.M.A.J. (Syndicat Mixte d'Aménagement de Jouarres)	Oléiculture	Groupe espaces verts	Educateur technique			
Association ALARIC SOLIDARITE (Capendu)	projet "Citoyen"	5 jeunes	Monitrice éducatrice			
Restaurant LE CHANTOVENT (Minerve)	Cuisine	6 jeunes	Monitrice d'atelier			
IME L. SIGNOLES	Accompagnement ESAT		Educateur technique			
Centre équestre les Appaloosas du Pech	approche du cheval/pansage/ monte	7 jeunes	Educateurs PROXI			
Foyer de Vie PENNAUTIER	Intégration sur la journée du mardi	5	Moniteur d'atelier			
ULIS Ecole élémentaire OLONZAC		1 jeune	Le Directeur de l'IME			
Ecole élémentaire Pépieux	Accueil ALAE pour repas de midi	35 enfants	Le Directeur de l'IME			
COLLEGE Joseph Anglade		1 jeune	Le Directeur de l'IME			
Ecole élémentaire de Pépieux	Partage d'une activité potager	48 enfants	Educateur technique			
Planning Familial	Bien être	groupe 8 filles	Monitrice éducatrice			
ESAT Jean CAHUC LEZIGNAN	Oléiculture	13 personnes	Educateur technique			
ESAT APAJH AUDE CARCASSONNE	Formation espaces-verts	5 personnes	Educateur technique			
MAIRIE DE CARCASSONNE	Activités sportives au Lac de Cavayère	23 jeunes	Educateurs			
Inspection académique ASH	Mise à disposition enseignants spécialisés	50 jeunes	Le Directeur de l'IME			
	PARTENARIATS					
LIEU DE VIE LE CHÂTEAU (34210 LACAUNETTE)	Collaboration au PPA					
Lieu de vie AZILLANET	Collaboration au PPA					
CMS Carcassonne Est	Collaboration au PPA					
CMS Carcassonne Centre	Collaboration au PPA					
CMS Carcassonne Ouest	Collaboration au PPA					
CMS Lézignan-Corbières	Collaboration au PPA					
CMS Limoux	Collaboration au PPA					
CMS Castelnaudary	Collaboration au PPA					
CMS Narbonne Littoral	Collaboration au PPA					
Antenne médico-sociale St-PONS (34)	Collaboration au PPA					
CMS Capestang	Collaboration au PPA					

SOAE Béziers	Collaboration au PPA	
ATDI Carcassonne	Collaboration au PPA	
SAS Carcassonne	Collaboration au PPA	
MECS LE RAYON DE SOLEIL CABRESPINE	Collaboration au PPA	
UDASPA	Collaboration au PPA	
Fédération Française de Sport Adapté	Participation aux activités sportives	
Comité Régional Occitanie de Sport Adapté	Participation aux activités sportives	
Comité Départemental Aude se Sport Adapté	Participation aux activités sportives	
Mairie de Narbonne	Participation à des activités sociales et culturelles	
CCAS Narbonne	Participation à des activités sociales et culturelles	
Théâtre de Narbonne	Participation à des activités sociales et culturelles	
Agglomération de Carcassonne	Participation aux activités sportives	

7. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Un comité de suivi et d'évaluation, composé d'un représentant par service et animé par la Direction, sera en charge de cette mission, en lien avec l'ensemble des professionnels. Elle se réunira deux fois par an.

Les représentants des enfants, adolescents et jeunes adultes accompagnés et des familles élus au CVS seront invités à intégrer ce comité afin de participer de leur point de vue, à l'évaluation, l'adaptation et la réactualisation du projet pendant ses cinq années de mise en œuvre.

Les fiches action, présentées en annexe, seront suivies et mises à jour par le comité, une fois par semestre. Leur mise en œuvre évaluée, réadaptée ou clôturée, sera ainsi suivie deux fois par an, soit 10 fois dans la période de validité du projet.

De nouvelles actions pourront se rajouter également dans la période, issues de propositions du groupe qualité, du CVS ou de l'équipe de Direction.

L'évaluation interne, en milieu de période, fera un « arrêt sur image » précis de l'avancée du projet et de sa réadaptation continue.

Une évaluation externe, prévue en fin de période, viendra confirmer l'efficience de sa mise en œuvre.

3e partie:

Les modalités de l'accompagnement et de coordination de parcours



3^{ème} Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS

1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION

La procédure d'admission est élaborée conformément à <u>l'engagement n°2 de la Fédération APAJH</u> « pour accompagner autrement le parcours de vie et offrir une réponse pour tous » et comporte 3 étapes :

Etape 1: traitement de la demande d'admission.

-Réception de la notification MDPH et du courrier des représentants légaux demandant une admission - Enregistrement de la demande (secrétariat ou service social)



Courrier type envoyé aux représentants légaux (et partenaires sociaux s'il y a lieu) :

- Les informant qu'un retour leur sera fait suite à la prochaine <u>commission d'analyse des droits et des</u> <u>besoins de la personne</u> (Directeur, Adjointe de Direction, Psychologue, Assistante Sociale).
- Leur demandant de transmettre à l'établissement tous les éléments du parcours du jeune.



Transmission des éléments par l'Assistante Sociale aux membres de la <u>commission d'analyse des droits</u> <u>et des besoins de la personne</u> qui se réunit une fois par mois. Lors de cette commission, le Directeur valide la décision :



INSCRIPTION SUR LA LISTE D'ATTENTE :

NON

Envoie d'un courrier explicatif aux familles, représentants légaux, partenaires proposant des pistes de réorientation possibles.



Envoie d'un courrier par la Direction (secrétariat) confirmant l'inscription sur liste d'attente aux représentants légaux et partenaires + mise à jour logiciel « Via Trajectoire ».

Etape 2: Lorsqu'une place est disponible, consultation de la liste d'attente :

Les jeunes sont enregistrés sur la liste d'attente chronologiquement selon la date de réception de la notification MDPH.

Toutefois, lorsqu'une admission est envisagée, les critères suivants (listés ici sans ordre de priorité) sont retenus :

- Position sur la liste d'attente
- Situation d'urgence (PAG/GOS)
- Continuité dans le parcours du jeune au sein de la même association.
- Capacité de la structure à répondre aux besoins du jeune au moment de l'étude (possibilité d'accueil en séquentiel)
- Régime d'accueil (internat ou externat) en fonction de la place qui se libère et de la distance géographique du domicile
- Contexte de la place libérée (tranche d'âge, contraintes d'organisation...)
- Favorisation de la mixité

<u>Commission d'analyse des droits et des besoins de la personne</u> mensuelle validant la ou les futures admissions. Elaboration de la fiche navette de proposition d'admission



Demi-journée de Pré-admission : Rencontre avec le jeune et ses représentants légaux/partenaires (AS/Educateur/psychologue/cadre) et remise du livret d'accueil

Visite de l'établissement si elle n'a pas déjà été faite



Présentation de la situation du jeune en équipe pluridisciplinaire Aménagement d'un emploi du temps pour observation et réajustement Nomination du référent



Appel (AS) + Courrier (secrétaire) communiquant la date d'admission, accompagné de la liste des pièces administratives à remettre le jour de l'admission, aux représentants légaux et copie aux services sociaux partenaires s'il y a lieu.

-Organisation des transports et constitution du dossier unique du jeune.



ADMISSION

Etape 3 : L'accueil de l'enfant ou de l'adolescent suite à un accord d'admission :

Le jour de l'admission :

Les différents éléments nécessaires à la constitution du dossier de l'enfant ou adolescent sont recueillis au secrétariat (secrétaire ou assistante sociale).

Le cadre intermédiaire rencontre celui-ci et ses représentants légaux.

A cette occasion, il leur commente le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, ainsi que l'emploi du temps élaboré par l'équipe pluridisciplinaire. Les horaires de transport leur sont communiqués également.

Si nécessaire, des réponses sont apportées pour toute question concernant le contrat de séjour.

Dans la mesure du possible, le contrat de séjour est signé lors du premier jour d'admission. En cas d'impossibilité, le cadre intermédiaire s'assure que le contrat soit signé au plus tard 15 jours après l'admission.

Les démarches administratives effectuées, le référent accompagne l'enfant ou l'adolescent afin de lui présenter l'établissement et les différentes personnes qu'il côtoiera dans le futur.

La famille est ensuite reçue par la psychologue et l'infirmière.

La secrétaire de l'établissement met à jour le registre des entrées et sorties des usagers ainsi que le fichier des personnes accueillies (base de données). Dans les quinze jours suivant l'admission, une fiche navette est envoyée à la MDPH de laquelle dépend l'enfant ou l'adolescent afin de les informer de l'admission. La secrétaire ou l'assistante sociale renseigne l'information sur le logiciel « VIA TRAJECTOIRE » de la MDPH.

L'assistante sociale met à jour la liste d'attente.

2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS

Le projet personnalisé

Conformément à la règlementation⁵, à la Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles « Les attentes de la personne et le projet personnalisé » ⁶, aux engagements de la Fédération APAJH ⁷, pour chaque enfant ou adolescent est élaboré un PPA: Projet Personnalisé d'Accompagnement, qui intègre trois composantes : pédagogique, éducative et thérapeutique.

En amont d'une admission, de façon systématique, une rencontre est programmée entre différents professionnels de l'IME et la famille, les partenaires éventuels et l'enfant ou adolescent lui-même. Lors de cet entretien, les souhaits et attentes de la famille, de l'enfant ou adolescent, des partenaires sont recueillis. Les difficultés et capacités de l'enfant ou de l'adolescent sont abordées, ses centres d'intérêt également.

Ces éléments sont présentés à l'équipe pluri-disciplinaire dans un second temps et permettent l'élaboration d'un emploi du temps correspondant aux premiers besoins évoqués. Lors de cette présentation de l'enfant ou de l'adolescent à l'équipe, un référent éducatif pour les plus jeunes est nommé. Si l'adolescent est en âge de participer aux ateliers, une co-référence de deux professionnels, éducatif et technique, sera établie.

Quelques mois après l'admission, une réunion pluri-professionnelle a lieu. Cette instance permet, après un temps d'observation et d'analyse, d'échanger autour des objectifs à prioriser dans

⁵ Articles D312-19 et D 312-12 du CASF

⁶ RBPP Les attentes de la personne et le projet personnalisé ANESM Décembre 2008

⁷ Engagement N°1 des 10 engagements pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap

l'accompagnement, au vu des besoins repérés et en lien avec les attentes de la famille et de l'enfant ou adolescent. Ces objectifs sont travaillés de façon individuelle ou collective par le biais de différents projets mis en place par les professionnels. La formalisation écrite par le référent, sur une trame type (annexe 6), de ces objectifs et de la nature des projets mis en place pour les atteindre, constitue le PPA. Il est présenté à la famille au maximum 6 mois après l'admission et sera par la suite réactualisé à minima une fois par an. Les objectifs atteints seront remplacés par d'autres après avoir été évalués ; ceux qui sont toujours à travailler seront reconduits.

Chaque année suivant la première présentation de PPA à la famille, le projet est réévalué lors d'une réunion en présence de tous les professionnels intervenants dans l'accompagnement selon le mode opératoire suivant :

- Avant chaque réunion de PPA, le référent contacte les représentants légaux, afin de recueillir leurs souhaits.
- Le référent rencontre également l'enfant ou l'adolescent afin de connaître ses attentes.
- ➤ Le jour de la réunion de PPA, l'équipe pluridisciplinaire, en présence du chef de service, réévalue le projet de l'enfant ou adolescent en déclinant les objectifs et les prestations qui seront mises en place pour répondre au mieux à ses besoins.
- Lorsque le référent finalise le document PPA, il l'envoie par mail au cadre intermédiaire qui remplit la partie « cadre réservé au cadre intermédiaire ». Ce dernier le retransmet au référent.
- > Dans les 15 jours, le cadre intermédiaire envoie une invitation aux représentants légaux afin que le PPA leur soit présenté.
- ➤ Le jour de la présentation du PPA aux représentants légaux, le cadre intermédiaire est présent. L'enfant ou l'adolescent est aussi convié. Si besoin, l'assistante sociale, la psychologue et le responsable de stage peuvent assister à la réunion. Au terme de la réunion, lorsque le PPA est validé par la famille, le référent leur donne un modèle du PPA. Le document original sera classé dans le dossier de la personne accompagnée. L'avenant au contrat de séjour est également signé lors de cette rencontre (imprimé associatif).
- ➤ Tout au long de l'accompagnement de l'enfant ou adolescent, le référent doit renseigner un document « fiche de suivi », qui permet de répertorier les informations concernant la personne accompagnée (changement emploi du temps, rendez-vous médicaux, stages,...).
- Chaque fin d'année (mai-juin), une réunion d'évaluation du PPA a lieu. Elle permet d'évaluer les objectifs et de les réajuster si nécessaire, en vu également de l'actualisation du PPA de l'année suivante.
- Ce bilan fait en équipe pluridisciplinaire.est envoyé aux familles en fin d'année scolaire.

Un travail est actuellement en cours sur un modèle de PPA SERAFIN-PH compatible.

LE ROLE ET LES MISSIONS DU REFERENT

Le référent est souvent un éducateur, mais il peut être accompagné par un Co-référent, moniteur d'atelier ou éducateur technique. Si le PPA de l'adolescent a une orientation essentiellement professionnelle, le moniteur d'atelier ou l'éducateur technique prend le rôle de référent en binôme avec un éducateur.

Ses fonctions sont les suivantes :

➤ Il participe à l'accueil de l'enfant ou de l'adolescent le jour de son admission. Il lui transmet son emploi du temps, l'accompagne vers son groupe d'appartenance.

- ➤ Il est souvent l'interlocuteur direct (et non exclusif) de l'usager, des représentants légaux.
- ➤ Il recueille toutes les informations nécessaires concernant l'enfant, de l'adolescent ou du jeune adulte auprès de l'équipe pluridisciplinaire, avant la réunion de PPA.
- Il rédige le PPA et le présente aux représentants légaux.
- ➤ Il participe aux réunions extérieures avec les partenaires, en collaboration avec l'assistante sociale.
- ➤ Il peut accompagner l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte à des rendez-vous médicaux (psychiatre,).
- ➤ Il veille à actualiser les documents du PPA (fiche chrono PPA, avenant PPA, rapport d'évolution).
- > Il rencontre les représentants légaux lors des journées familles à l'IME.
- ➤ Il rédige des comptes-rendus destinés aux partenaires sociaux (Centres Médicosociaux), tribunal, ESAT, foyer de vie, MDPH (liste non exhaustive).

Au-delà de la notion de référence, il semblerait pertinent que les professionnels puissent changer d'unité éducative de façon régulière, ceci afin de limiter l'usure professionnelle et de conserver une dynamique dans leur pratique professionnelle, dans la mise en place de projets et dans l'analyse des situations. Une réflexion devra être menée par les équipes dans ce sens, pour aboutir si nécessaire à l'élaboration d'une procédure adéquate.

Le dossier unique

Chaque enfant, adolescent ou jeune adulte accompagné au sein de l'IME bénéficie d'un dossier unique, sous format papier, dont le contenu et la forme sont identiques pour chacun d'eux.

Il est constitué de trois volets :

- administratif (courriers, social, MDPH, contrat de séjour et avenants, autorisations diverses et état civil).
- accompagnement (divers bilans, PPA, formation professionnelle, éducatif, scolaire, rééducations)
- médical sécurisé à l'infirmerie.

Le dossier de l'enfant, adolescent ou jeune adulte accompagné comporte les éléments permettant d'assurer la coordination et la continuité de l'accompagnement et des soins.

L'IME développe et met en œuvre une politique de gestion du dossier de l'enfant , adolescent ou jeune adulte dans le respect des règles de confidentialité, de sécurité et du droit des enfants, adolescents ou jeunes adultes et de leurs familles d'y accéder, dans le cadre de la loi.

Afin de garantir la confidentialité des données personnelles des enfants, adolescents et jeunes adultes, l'IME met en place des procédures d'accès aux informations les concernant :

- les modalités d'accès au dossier par les professionnels sont définies,
- les enfants, adolescents et jeunes adultes et leurs parents sont informés sur leur droit d'accéder aux informations les concernant et sur les modalités de consultation du dossier,
- l'organisation du dossier est conçue et mise en œuvre de façon à favoriser un accès et une gestion sécurisée des informations.

L'association prévoit de numériser le dossier unique. Un logiciel informatique de « Gestion du dossier informatisé (GDI)» est en cours d'élaboration au service qualité associatif.

Agréé pour accompagner 50 usagers, l'établissement propose différents mode d'accueil :

- 25 places en accueil de jour pour les enfants, adolescents ou jeunes adultes dont la situation géographique du lieu de vie familial ou spécifique est suffisamment proche de l'établissement pour permettre le transport quotidien.
- 25 places d'accueil avec hébergement pour les enfants, adolescents ou jeunes adultes plus éloignés géographiquement, pour ceux dont le projet personnalisé fait apparaître un besoin particulier d'apprentissage des gestes de la vie quotidienne mais également pour les adolescents dont l'orientation future impliquera une vie en hébergement collectif.
- De l'accueil séquentiel en internat ou semi-internat afin de proposer des réponses sur mesure répondant au mieux aux besoins des enfants, adolescents et jeunes adultes. Par exemple maintenir certains temps en scolarité ordinaire, en hôpital de jour, en prises en charge extérieures ou afin de s'adapter au mieux au rythme de l'enfant (fatigabilité, besoin de retrait du collectif, etc...). Cet accueil peut varier entre une demi-journée et 4 jours de présence hebdomadaire et permet de présenter une file active de 2 places supplémentaires.

Il serait souhaitable de proposer 3 places de plus pour cette file active, afin de répondre aux demandes avec plus de souplesse encore. Des démarches dans ce sens, seront effectuées prochainement auprès de l'ARS (Engagement n°5 de la Fédération APAJH « pour accompagner autrement le parcours de vie et offrir une réponse pour tous »),

- De l'accueil temporaire, afin de confirmer une orientation en IME ou de permettre une prise de recul et un apaisement, le cas échéant. La notification d'orientation temporaire établie par la MDPH indiquera dans ce cas le régime d'accueil et la durée, celle-ci ne pouvant pas excéder 90 jours par an.
 - L'architecture actuelle de l'établissement ne permet que des accueils temporaires de jour. L'évolution du cadre bâti offrira une place d'hébergement supplémentaire à cet effet.
- Des séjours de découverte en IME pour des adolescents ayant une orientation tardive dans le secteur du handicap, qui peut induire chez eux une certaine appréhension. Cette immersion institutionnelle leur permet de se familiariser avec ce nouveau milieu (Engagement n°3 de la Fédération APAJH « pour accompagner autrement le parcours de vie et offrir une réponse pour tous »).
- Des modes d'accompagnement plus individualisés dans le cadre notamment, de la Réponse Accompagnée pour Tous (Engagement n°3 de la Fédération APAJH « pour accompagner autrement le parcours de vie et offrir une réponse pour tous »). Afin de répondre à ce type de besoin, des financements supplémentaires non pérennes peuvent être alloués.
- Afin de s'adapter au mieux aux besoins des personnes accompagnées, il est nécessaire de tenir compte du contexte dans lequel elles évoluent. Ainsi, les professionnels sont amenés à intervenir auprès des familles, afin de leur proposer un éventuel soutien éducatif, et auprès des partenaires, dans le cadre de la coordination du projet (Engagement n°6 de la Fédération APAJH « pour accompagner autrement le parcours de vie et offrir une réponse pour tous »).

4. LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT

La fin de l'accompagnement est prévue et préparée dans le cadre du PPA. Elle se fait, pour la majorité des enfants, adolescents ou jeunes adultes au bénéfice d'une orientation et sortie vers une structure pour adultes.

Préparation à la sortie vers une structure adulte :

Cette sortie est préparée au travers de :

- l'accompagnement de l'adolescent ou jeune adulte et de ses parents au montage du dossier MDPH de demande d'orientation en structure pour adultes, accompagné, le cas échéant, d'une demande de mesure de protection,
- mise en place de stages en lien avec le PPA de l'adolescent ou jeune adulte et le CASPS (Comité d'Accessibilité Socio-Professionnelle et Scolaire) :
- stage en entreprise dans la perspective d'un CFAS (centre de formation pour apprentis spécialisé)
- -stage en ESAT (établissement et services et d'aide par le travail) avec ou sans foyer d'hébergement
- -stage en foyer de vie ou foyer d'accueil médicalisé ou maison d'accueil spécialisée.

Une recherche de lieux de stages (situés dans l'Aude ou autres départements) en ESAT ou foyer de vie, est organisée par le responsable des stages et l'assistante sociale de l'IME. Une liste de contacts est établie et mise à jour régulièrement.

Les représentants légaux et les adolescents et jeunes adultes sont associés à cette démarche et à la recherche de lieux de stage.

Le responsable des stages sur l'Etablissement se met en lien avec les différents partenaires. Un dossier de candidature composé des différents bilans concernant le jeune est transmis. Une date est fixée pour une visite préalable du lieu de stage, en présence de l'adolescent ou jeune adulte concerné. A l'issue de ce rendez-vous, une période de stage est programmée et une convention de stage signée (tripartite : représentants légaux et ou stagiaire, Direction de l'IME et de l'Etablissement d'accueil). A la fin de la période de stage un bilan est réalisé. L'adolescent ou jeune adulte établit un rapport de stage avec l'aide de l'enseignant de l'IME. Les bilans de stage sont communiqués aux représentants légaux.

Selon les procédures d'admission des établissements adultes, un second stage plus long est mis en place dans la perspective d'un éventuel accueil.

Lorsqu'une place est disponible dans la structure adulte et qu'elle est proposée au jeune adulte, ce dernier et ses représentants légaux sont informés et une date d'admission est fixée.

Dans certains cas, le jeune adulte peut être accompagné par un professionnel de l'IME le jour de son admission afin de faire le lien avec la structure d'accueil ; ce qui contribue à le rassurer pour l'aider dans cette transition.

Préparation au retour à domicile :

Le retour à domicile est organisé au travers :

 de l'accompagnement du jeune adulte et de ses parents dans les démarches administratives et sociales liées au retour à domicile.

• de la fonction de relais de l'IME auprès des services qui pourraient intervenir : SAVS, service d'aide à domicile ...

Prévention des risques de rupture de parcours :

Lorsqu'un risque de rupture de parcours est repéré :

- un enfant, adolescent ou jeune adulte n'adhère pas ou plus à son projet d'accompagnement et n'investit pas les activités proposées, ou refuse de partir en stage
- des absences récurrentes sont observées sans justification
- le projet de la famille est différent de celui porté par l'enfant, l'adolescent ou jeune adulte ou les attentes de la famille et/ou de l'enfant, l'adolescent ou jeune adulte restreignent les perspectives d'aboutissement du projet (limites géographiques, pas d'hébergement,.... alors que le territoire offre peu de solutions correspondant au projet et besoins du jeune)
- la situation familiale évolue (intervention des services sociaux, déménagement,...)
- l'établissement n'est plus en mesure d'accueillir l'enfant, l'adolescent ou jeune adulte (prévalence du soin sur l'éducatif par exemple).

L'établissement met alors en place :

- une réunion d'évaluation de la situation avec l'équipe pluri-professionnelle : bilan des actions déjà mises en place, réévaluation du PPA, propositions d'intervention, de réorientation, programmation d'un rendez-vous avec l'enfant, l'adolescent ou jeune adulte et sa famille.
- une rencontre est organisée avec l'enfant, adolescent ou jeune adulte et la famille : recueil de leur demande, de leur projet. L'équipe les informe des possibilités d'accompagnement en cas de poursuite de l'IME ou en cas de rupture du contrat de séjour en précisant les réorientations éventuelles.
- une réunion est mise en place avec les partenaires sociaux s'il y a lieu : en fonction des besoins de l'enfant, l'adolescent ou jeune adulte, les structures de soins ou de l'aide sociale à l'enfance sont sollicitées afin d'envisager les accompagnements extérieurs possibles, soit en parallèle de l'accompagnement IME (mise en place par exemple d'un emploi du temps aménagé) soit en relai si une rupture est actée.
- la mise en place d'un PAG (Plan d'Accompagnement Global) peut être sollicitée par la famille dans un premier temps: l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte et sa famille sont informés de la saisie possible de la MDPH dans le cadre d'un PAG si aucune solution n'aboutit.

Quand la sortie est effective, la direction envoie la fiche de sortie à la MDPH. La famille et l'enfant, adolescent ou jeune adulte sont informés de la mise en place du service de suite.

Lorsque l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte quitte l'établissement pour une admission en structure équivalente ou adulte, l'équipe accompagne ce changement en se rendant disponible pour présenter à la nouvelle équipe la situation de l'enfant, adolescent ou jeune adulte ou en transmettant les différents bilans.

Suivi après la sortie

L'équipe de l'IME reste mobilisée pour les enfants, les adolescents ou les jeunes adultes qui quittent l'établissement et pour leurs représentants légaux. Cet accompagnement prévu à minima pendant les 3 années après la sortie, se caractérise par :

• un rôle de conseil, d'information, de relais, de soutien dans les différentes démarches nécessaires à la continuité du parcours de l'enfant, adolescent ou jeune adulte,

• un courrier adressé à l'enfant, adolescent ou jeune adulte et à sa famille l'informant des modalités de ce suivi.

5. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Le Conseil de la Vie Sociale

L'IME informe les enfants, adolescents et jeunes adultes, les familles et le personnel, sur le rôle, les missions et le fonctionnement du Conseil de la Vie Sociale. Il organise l'élection des représentants des enfants, adolescents et jeunes adultes, des familles et du personnel.

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) se compose de représentants :

- des enfants, adolescents et jeunes adultes,
- des familles,
- du personnel,
- de l'organisme gestionnaire.

Il se réunit trois fois par an et donne lieu à :

- une information préalable en direction des enfants, adolescents et jeunes adultes et familles pour qu'ils puissent remonter leurs questions à leurs représentants,
- un travail préparatoire avec les enfants, adolescents et jeunes adultes représentants,
- l'élaboration d'un ordre du jour constitué des points que les représentants souhaitent aborder,
- la rédaction d'un ordre du jour diffusé à l'ensemble des représentants,
- une présentation du compte rendu auprès de l'ensemble des enfants, adolescents et jeunes adultes est réalisée avec ou par leurs représentants,
- une réponse est apportée par la direction lors de cette réunion ou dans un délai raisonnable,
- lors de la validation du compte-rendu à la réunion suivante un point est fait sur le suivi des réponses apportées par la direction

Le président du CVS a été élu par les représentants et le règlement intérieur du CVS a été adopté.

Autres formes de participation :

La structure met en place d'autres formes de participation :

- des groupes d'expression des enfants, adolescents et jeunes adultes,
- des journées des familles,
- des commissions repas.

enquête de satisfaction en direction des jeunes, de leur famille et des partenaires.

La charte des droits et liberté

• La charte des droits et libertés, annexée au livret d'accueil est présentée puis remise à l'enfant ou l'adolescent et à ses représentants légaux à l'admission.

Il conviendra de favoriser l'accessibilité de ce document en s'appuyant sur les supports de la fédération APAJH.

Le règlement de fonctionnement

• Le règlement de fonctionnement est donné à l'enfant ou l'adolescent et à ses représentants légaux au moment de l'accueil.

L'IME va réactualiser ce document et en favoriser l'accessibilité en s'appuyant sur les supports de la fédération APAJH.

L'accompagnement des enfants, adolescents et jeunes adultes dans l'accès à leurs droits

L'objectif de l'accompagnement est d'offrir à chaque enfant, adolescent ou jeune adulte une ouverture sur le monde d'aujourd'hui en mettant en œuvre les valeurs associatives notamment celles de la citoyenneté. Cet accompagnement se fait de façon transversale.

Les droits civiques et sociaux sont abordés par le biais :

- D'une sensibilisation à la solidarité et la citoyenneté :
- Projet nettoyage urbain en convention avec la Mairie
- Projet autour du recyclage
- Projet solidarité : participation banque alimentaire
- Ferme pédagogique

- D'une préparation à la vie sociale pour permettre à l'enfant, adolescents ou jeune adulte de se projeter dans sa vie d'adulte :
- Visite / rencontres des différentes administrations (MDPH, Sécurité sociale, CAF, pôle emploi...)
- Aide aux différentes démarches mises en pratique
- Pour les jeunes adultes concernés : préparation au permis de conduire (exercices de code, aide à la recherche d'auto-écoles adaptées...)
- D'un accompagnement facilitant la compréhension et l'accès aux droits :
- Aide à la constitution du dossier MDPH

- Sensibilisation au droit de vote pour les majeurs
- Sensibilisation aux mesures de protection et aide à l'accès à une mesure de protection
- Information sur la journée d'appel suite à leur convocation + parfois accompagnement
- De leur implication dans leur projet personnalisé afin de les rendre acteur des décisions les concernant :
- Prise en compte de la parole dans l'élaboration ou l'évolution du PPA : souhaits et attentes de l'enfant, adolescent ou jeune adulte.
- Présentation à l'enfant, adolescent ou jeune adulte de son PPA et de son emploi du temps.

- Présence de l'enfant, adolescent ou jeune adulte (et de ses représentants légaux) à la restitution de synthèse du PPA et signature de l'avenant par l'enfant, adolescent ou jeune adulte et ses représentants légaux.
- Présence de l'enfant, ou adolescent à l'ESS (équipe de suivi de scolarisation).
- De l'exercice de leurs droits d'usager au travers d'instances institutionnelles :
- Élection de représentants des enfants, adolescents et jeunes adultes et participation aux réunions du CVS.
- Participation aux commissions repas.
- Mise en place de la coopérative scolaire : Élection du bureau des enfants, adolescents et jeunes adultes, Consultation des enfants, adolescents et jeunes adultes.
- Groupes d'expression libre.

4^e partie : Pilotage et fonctions support

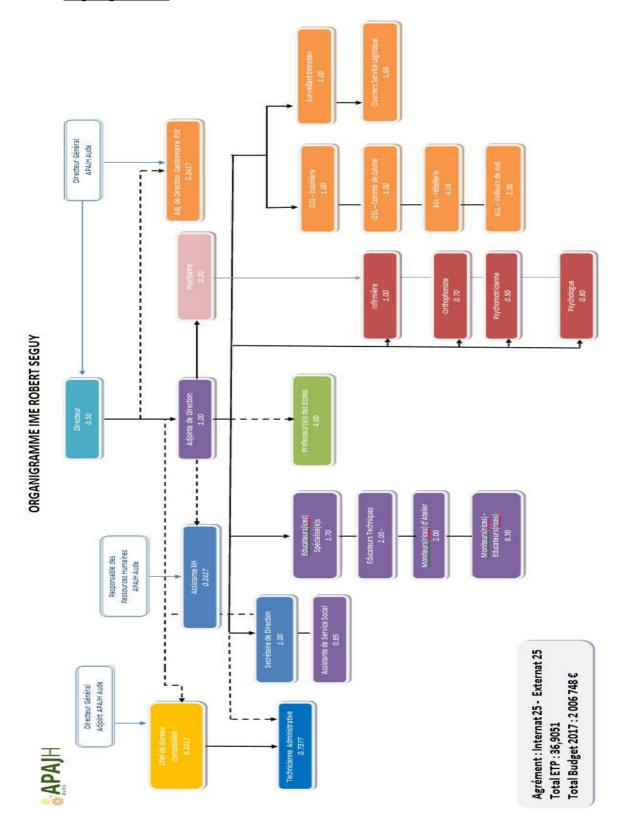


4ème Partie: PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT

1. LES RESSOURCES HUMAINES

1.1 Structure humaine et organisationnelle

1.1.1 Organigramme:



1.1.2 <u>Tableau fonctionnel des services :</u>

SERVICE	Type de poste	ETP	Missions (principales)
DIRECTION	Directeur	0,5	Veille à l'efficience du projet d'établissement dans le respect de la commande publique et du projet associatif de la Fédération APAJH
	Adjointe de direction	1	Supplée le Directeur dans la gestion de l'établissement
ADMINISTRATIF	Technicienne administratif	0,7	Effectue la comptabilité et la gestion administrative des dossiers des personnels de l'établissement
	Secrétaire de direction	1	Effectue les tâches administratives, l'accueil et le secrétariat de l'établissement
	Commis de cuisine	1	Assiste la cuisinière dans la préparation des repas
LOGISTIQUE	Ouvrière qualifié	1	Prépare et assure les repas des usagers et du personnel de l'établissement
	Agent qualifié	4,24	Assure l'entretien des locaux et les services de la restauration
ENTRETIEN TRANSPORT	Surveillant d'entretien	1	Supervise et coordonne l'entretien des locaux et des matériels de l'établissement Organise et assure le transport des usagers
	Ouvrier d'entretien	1,69	Assure l'entretien des locaux et des matériels de l'établissement Assure le transport des usagers
HEBERGEMENT	Agent qualifié	2	Assure la surveillance des usagers la nuit à l'internat
	Monitrice d'atelier N1	1	Assure la formation pré-professionnelle des adolescents et jeunes adultes accueillis
	Educateur technique N1	1	Assure la formation pré-professionnelle des adolescents et jeunes adultes accueillis
TECHNIQUE	Moniteur d'atelier N2 /N3	1	Assure la formation pré-professionnelle des adolescents et jeunes adultes accueillis
	Educateur technique N1	1	Assure la formation pré-professionnelle des adolescents et jeunes adultes accueillis par la mise en stage et le suivi des intégrations professionnelles (CFAS, entreprises, ESAT)
EDUCATIF	Moniteur(rice) éducateur(rice)	8,3	Assure l'action éducative en faveur des jeunes accompagnés
	Educateur(rice) Spécialisé(e)	1,7	Assure la coordination de l'action éducative en faveur des jeunes accompagnés

SOCIAL SOINS	Assistante de service social	0,85	Assure l'accompagnement social des jeunes accueillis et le soutien à leur famille
	Orthophoniste	0,7	Assure la rééducation orthophonique des usagers accueillis
	Médecin Psychiatre	0,2	Effectue le suivi médical et psychiatrique des usagers accueillis
	Infirmière D.E	1	Assure le suivi et la prévention de la santé des usagers accueillis
	Psychologue	0,8	Assure la rééducation psychologique des usagers accueillis
	Psychomotricienne	0,5	Assure la rééducation psychomotrice des usagers accueillis
ENSEIGNEMENT	Professeur des écoles	1	Assure l'enseignement scolaire des enfants et adolescents accueillis
	Professeur des écoles	1	Assure l'enseignement scolaire des enfants et adolescents accueillis
	Professeur des écoles	1	Assure l'enseignement scolaire des enfants et adolescents accueillis
	Professeur des écoles	1	Assure l'enseignement scolaire des enfants et adolescents accueillis
Total:		36,18	

Fonctions support:

Une Adjointe de Direction Gestionnaire Patrimoine Sécurité Environnement est en support pour 0.25 ETP, ainsi qu'un chef de bureau comptabilité et une Assistante Ressources humaines du siège pour le même temps chacun. **Total ETP : 36,92.**

Fiches de poste :

- Tous les salariés arrivés depuis 2010 ont une fiche de poste remise à leur arrivée
- Un travail de révision et d'élaboration de l'ensemble des fiches de postes en lien avec les orientations GPEC est en cours au niveau associatif. A la fin de cette démarche, les fiches de poste actualisées seront remises à chaque professionnel de l'établissement à l'occasion de son entretien professionnel.

Délégations

Au-delà du Document Unique de Délégation (DUD) obligatoire en place pour le/la directeur/trice, un document de subdélégation est réalisé pour les cadres intermédiaires, permettant de formaliser leurs délégations de responsabilités, notamment en ce qui concerne les signatures et les engagements de l'établissement à l'extérieur.

Pour les autres personnels, un avenant de délégation de responsabilités peut être réalisé dans certaines situations qui l'exigent (ex : à l'occasion des transferts).

1.1.3 <u>Modalités de fonctionnement de l'organisation</u>

L'organisation et le fonctionnement de l'établissement reposent pour une bonne partie sur la mise en place de différents types de réunions permettant de travailler la préparation, la cohérence et le suivi des interventions.

Cartographie des réunions et instances internes

Type de réunion	Nom réunion	Objectifs visés	Participants	Fréquence
Direction	Réunion de direction	Orientations stratégiques et mises en œuvre opérationnelles	Directeur/ adjoint de direction/Enseignant coordonnateur / ponctuellement des professionnels invités selon l'ordre du jour.	Hebdo- madaire
Etablissement	Réunion générale	Projets Evènements Informations Budget	L'ensemble du personnel	2 fois par an
Etablissement	Réunion de fonctionnement	Organisation fonctionnelle Evènements /actualités	En fonction de l'ordre du jour les personnels concernés	Hebdo- madaire
Projet d'accompagne ment	Réunion PPA	Mise en place du PPA /de son suivi/ de son réajustement	Equipe pluridisciplinaire	Hebdo- madaire
Inclusion professionnelle/ et orientation adulte	Réunion CASPS Comité accessibilité socio- professionnelle et scolaire	Orientation pré-pro et professionnelle + mise en stage	Référents CASPS (Enseignants – ASS – éducateurs,)	Mensuelle
Qualité	Réunion démarche qualité	Elaboration de procédures/évaluation	Référent qualité et comité de pilotage	Selon calendrier
Réunions métiers	Réunion soins	Projet thérapeutique Coordination des soins Retour sur les consultations extérieures, les traitements.	Psychologue/ rééducateurs infirmière /adjoint de Direction	Mensuelle
Réunions métiers	Réunion service restauration et entretien des locaux	Organisation et fonctionnement.	Cuisinières et agents d'entretien des locaux Adjoint de Direction	Mensuelle
Restauration	Commission menu	Evaluer la prestation	Vitalrest, diététicienne, les représentants des jeunes du CVS	2 fois par an à minima

Type de réunion	Nom réunion	Objectifs visés	Participants	Fréquence
			(jeunes et professionnels) les cuisinières, le Directeur, cadre logistique, adjoint de direction.	
Réunions métiers	Réunion des chauffeurs /agents d'entretien des bâtiments	Etat des lieux/points sur les travaux en cours et à programmer. Point sur l'organisation des transports.	Chauffeurs surveillant d'entretien, adjoint de Direction	Mensuelle
Réunions métiers	Réunions techniques	Analyse de situations Fonctionnement Projets Mise en place de stages, de partenariats	Educateurs techniques, moniteur d'atelier, Référent des stages, Adjoint de direction	Hebdo- madaire
Réunions métiers	Réunion éducative	Analyse de situations Affiner la prise en charge Transmission information Organisation internat	moniteurs-éducateurs éducateurs spécialisés Adjoint de direction	Hebdo- madaire
Réunions métiers	Réunion Administrative	Coordination entre les différents services	Directeur Adjoint de direction Secrétaire de Direction AS Technicienne Comptable	Mensuelle
Réunions métiers	Réunions enseignants	Projet pédagogique	Enseignants	Selon les besoins
Réunions avec les partenaires		Lien entre les partenaires tels que CMS	Les partenaires, l'équipe pluridisciplinaire de l'IME	En fonction du besoin
Rencontre familles	Réunion générale	Vie de la structure Projets /perspectives	Toutes les familles et l'ensemble du personnel	2 fois par an
Réunion CVS	Réunion conseil de la vie sociale	Participation des familles et des jeunes à la vie de la structure, présentation des nouveaux projets, transferts	Membres élus Directeur Administrateurs Adjoint de Direction Secrétaire de direction Le maire de la commune	3 fois par an

. .

Type de réunion	Nom réunion	Objectifs visés	Participants	Fréquence
Admissions	Commission d'analyse des droits et des besoins des personnes accompagnées	Etude des demandes d'inscription sur la liste d'attente. Validation des admissions	Médecin psychiatre Assistante sociale Psychologue Chef de service éducatif Direction	Mensuelle
Coordination IME	Réunion Directions IME	Coopération entre IME Harmonisation des procédures. Echanges d'informations. Suivi des situations complexes.	Directeurs des IME Invités selon l'ordre du jour	Mensuelle
Directeurs/ Siège APAJH Aude	Comité de Direction	Coordination des établissements et services. Mise en œuvre opérationnel du projet associatif.	Directeur Général Directeur Général Adjoint Responsable RH Chargée de communication Responsable Qualité Directeurs d'établissements et services.	Mensuelle

1.2 Gestion des ressources humaines

1.2.1 Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés

Le recrutement et l'intégration de nouveaux collaborateurs sont des étapes importantes de la politique de gestion des ressources humaines et plus particulièrement de la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. L'établissement porte donc une attention particulière au recrutement et à l'accueil des nouveaux collaborateurs et applique les principes et procédures de l'APAJH AUDE lors d'un recrutement.

Le recrutement de nouveaux collaborateurs se doit d'être un processus rationnel de recherche d'adéquation c'est-à-dire un recrutement empreint des caractéristiques suivantes :

Objectivité et neutralité lors du recrutement

- Une décision d'embauche concertée et rationnelle (commission)
- Une adaptation immédiate et durable

Pour atteindre ces objectifs l'APAJH AUDE met en œuvre lors du recrutement le processus suivant :

- La définition de la fiche de poste de l'emploi à pourvoir
- La mise en place d'une commission de recrutement
- L'utilisation d'une grille d'entretien.

Le parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs :

Le nouveau collaborateur se voit remettre dès son arrivée un livret d'accueil afin qu'il puisse mieux cerner son nouvel environnement de travail et connaitre l'organigramme de l'établissement. De plus le nouveau collaborateur de l'IME participe à un parcours d'intégration élaboré par l'APAJH AUDE. Ce parcours permet de le sensibiliser aux valeurs institutionnelles de l'association, de renforcer son sentiment d'appartenance aux projets engagés et de mieux appréhender la complexité de son environnement de travail. Enfin cela lui permet d'être conforté dans sa décision de rejoindre un établissement de l'APAJH AUDE en lui garantissant un accompagnement dans ses premiers pas et une prise de fonction plus aisée.

1.2.2 Gestion des compétences

Entretiens professionnels / évaluation

Comme le prévoit l'association APAJH AUDE l'IME «Robert SEGUY» applique une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) qui se traduit notamment par la réalisation d'entretien d'évaluation et de progrès et d'entretien professionnel.

L'entretien d'évaluation et de progrès est une rencontre entre le salarié et son supérieur hiérarchique, il s'agit d'un moment d'échange privilégié qui constitue un véritable acte de management. Il permet notamment d'échanger sur les réalisations des deux années écoulées et de les évaluer. Les points forts et/ou les éventuelles difficultés rencontrées par le professionnel seront également abordées lors de cet entretien qui permet également de fixer les objectifs pour les deux années à venir.

L'entretien professionnel rendu obligatoire par la loi du 5 mars 2014, est tourné vers les projets d'évolution du salarié.

Nous distinguons l'entretien « professionnel » de l'entretien « d'évaluation » :

- 2 supports - trames distinctes.

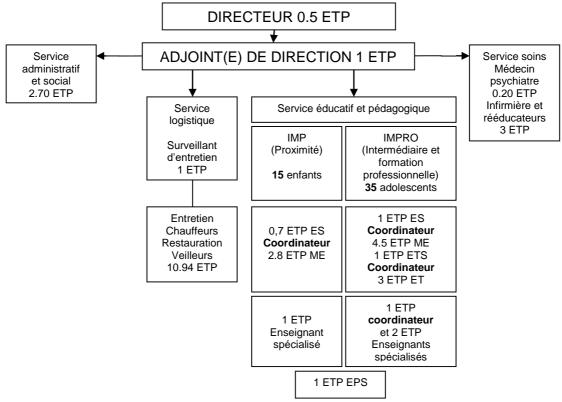
- 2 temps distincts, soit à la suite l'un de l'autre, soit espacés de quelques jours.

Le traitement des données issues de ces entretiens et les réponses au salarié sont effectués par le service RH du siège social, en lien avec le Directeur de l'établissement.

Une GPEC en préparation du CPOM à l'IME Robert SEGUY :

La préparation du prochain CPOM donne l'opportunité à l'établissement de moderniser et optimiser au préalable son organisation.

Ainsi, en lien avec le siège, l'IME proposerait dès l'année scolaire 2019/2020 et au fur et à mesure des opportunités, l'organisation suivante :



Cela représente :

- La transformation du poste de chef de service éducatif en poste d'adjoint de Direction.
- ▶ 1 ETP d'ES (Educateurs spécialisés) supplémentaire pour 1 ETP de chef de service en moins.
- ▶ 1 poste d'ETS (Educateur Technique Spécialisé) en lieu et place d'un poste d'ET (Educateur Technique) et 2 poste d'ET en lieu et place de 2 postes de Moniteur d'Atelier actuels.
- ▶ La transformation d'un poste de ME (Moniteur Educateur) en poste d'EPS (Educateur Physique et Sportif).

Formation

Une procédure associative « gestion de la formation », comportant 2 volets est appliquée :

- Mise en place du plan prévisionnel de formation

- Réalisation des actions de formation

RPS et pénibilité

Les risques psychosociaux font l'objet, comme la réglementation l'exige, d'un volet du DUERP de l'IME. Ce DUERP est remis à jour tous les ans avec des représentants de chaque unité de travail.

1.2.3 Dialogue social

L'IME « Robert SEGUY » comme l'ensemble des établissements en gestion de l'APAJH AUDE accorde une place importante à la qualité du dialogue social et respecte les accords d'entreprise de l'association. Ces échanges constructifs permettent notamment d'assurer aux collaborateurs un cadre de travail garantissant des conditions de travail favorables et sécurisées afin de protéger leur sécurité tant physique que psychologique. L'IME « Robert SEGUY » dispose d'instances de représentation du personnel (DP, CE, CHSCT) qui doivent aujourd'hui évoluer dans le cadre de l'ordonnance n° 2017-1386 du 22/09/2017 relative à la nouvelle organisation du dialogue social dans l'entreprise.

Cette instance unique que sera le Comité Social et Economique se substituera à partir du 1^{er} janvier 2020 aux instances antérieures de représentation du personnel que sont les Délégués du Personnel, le Comité d'Entreprise, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

2. LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE

2.1 Politique d'amélioration continue de l'établissement

La politique d'amélioration continue de l'IME s'inscrit dans celle de l'association avec :

- Une procédure associative de gestion du système qualité,
- Un référent qualité dans chaque structure,
- Un Plan d'Amélioration Continue de la Qualité associatif déterminé à partir des PACQ des établissements
- Le PACQ (Plan d'Amélioration Continue de la Qualité) de l'IME est issu des Evaluations Interne et Externe, de l'évaluation des risques de maltraitance, avec un pilote désigné et des échéances formalisées (en annexe 1)
- Le service qualité associatif vient en support des directions et, le cas échéant, des référents qualité des établissements
- Les procédures qualité associatives sont produites en groupes de travail, composés de professionnels désignés par chaque directeur
- Les bases fédérales peuvent parfois servir de modèles.

Le directeur de l'IME est responsable de la démarche qualité de la structure.

Calendrier des prochaines évaluations :

- Evaluation interne à réaliser en 2021 pour une échéance à janvier 2022
- Evaluation externe à réaliser en 2023 pour une échéance à janvier 2024
- Evaluation interne à réaliser en 2026 pour une échéance à janvier 2027
- Evaluation externe à réaliser en 2029 pour une échéance à janvier 2030

Perspectives : La Démarche qualité sera le support du travail à mener sur les mises à jour et mutualisations des différents outils et supports.

A réactualiser en priorité :

• Règlement de fonctionnement

- Procédure d'admission
- Procédure du PPA

2.2 <u>La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques</u>

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (annexe 3) Comme le prévoit le code du travail Article R. 4121-1, l'établissement met en place et actualise annuellement un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels. Les risques sont identifiés, évalués selon une cotation (gravité/fréquence) et font l'objet si nécessaire d'actions correctives. Le plan d'action du DUERP est suivi régulièrement dans le cadre du CHSCT et à partir de 2020 dans le cadre du CSE.

- Une procédure associative sécurisant le circuit du médicament.
- La prévention du risque attentat.
- Le registre de sécurité, tenu à jour et mis à disposition des organismes de contrôle par l'établissement.
- La sécurité incendie :
 - ✓ La maintenance du Système de Sécurité Incendie (SSI) est effectuée annuellement par une société spécialisée.
- Les dispositifs d'alerte sont contrôlés tous les ans et le rapport écrit par l'organisme de contrôle agréé que l'IME mandate (la SOCOTEC).
 - ✓ La prévention des risques incendie : Un exercice d'évacuation et de manipulation des extincteurs par le personnel est effectué tous les ans.
- La sécurité électrique des locaux : Un contrôle annuel est également effectué par le même organisme agréé. Son rapport est pris en compte dans le registre de sécurité et les mesures correctives apportées.
- La commission de sécurité, composée d'un responsable incendie départemental, du Maire de la commune et d'un représentant de la préfecture, effectue un contrôle des locaux d'internat tous les 3 ans. Son rapport est pris en compte dans le registre de sécurité et les mesures correctives apportées.
- Les formations obligatoires ou nécessaires du personnel sont mises en place par le service RH du Siège social de l'APAJH Aude en lien avec le Directeur. Il s'agit des formations suivantes :
 - ✓ Sauveteur Secouriste du Travail,
 - ✓ Equipier de Première Intervention,
 - ✓ Habilitation électrique,
 - ✓ Les normes d'hygiène en cuisine.
- La sécurité des véhicules: Le parc automobile est entretenu et renouvelé régulièrement.
- Le référent sécurité est l'adjointe de Direction Gestionnaire Patrimoine Sécurité, Environnement, fonction support, intervenant à 0.24 ETP sur l'établissement.
- Les plans bleus canicule et grand froid sont à élaborer.

- Une procédure de gestion des déchets d'activités de soins est à élaborer pour l'infirmerie afin de sécuriser les risques d'infection.

2.3 La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance⁸

L'HAS nous indique dans ces recommandations que pour prévenir les risques de maltraitance et promouvoir la bientraitance il est nécessaire de construire une culture :

« La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'usager en gardant à l'esprit le risque de maltraitance. Elle ne se réduit ni à l'absence de maltraitance, ni à la prévention de la maltraitance. La bientraitance se caractérise par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation. Elle ne peut se construire au sein d'une structure donnée qu'au terme d'échanges continus entre tous les acteurs. »

Prévention de la maltraitance

L'IME met en place des dispositifs pour prévenir les situations de maltraitance avec :

- L'utilisation d'une grille d'évaluation des risques de maltraitance (en annexe 2).
- L'identification des situations à risques et des éléments de prévention, élaborée avec des professionnels, intégrant des cotations du niveau de risque et des actions correctives intégrées dans le PACQ,
- L'évaluation annuelle et la mise à jour à partir des évènements indésirables signalés dans l'année.
- L'information régulière des professionnels par les cadres, sur la législation et les recommandations de bonnes pratiques en la matière.

Gestion des situations de maltraitance

L'IME prévoit des mesures si une situation de maltraitance se présente avec :

- Un protocole sur la conduite à suivre par les professionnels en cas de suspicion d'acte de maltraitance,
- Une fiche de déclaration « Évènements indésirables » remplie par les professionnels et transmise au cadre intermédiaire, qui peut rajouter un commentaire, puis la transmet au Directeur.
- Selon la situation, l'organisation par le Directeur d'une instance pluridisciplinaire qui analyse le degré de gravité et d'impact sur les jeunes accueillis et décide des suites à donner,
- La transmission du document « évènements indésirables » aux autorités administratives et/ou judiciaires,
- Un registre des plaintes et réclamations traitées en interne : Le Directeur réunit un groupe d'analyse de la situation pour le traitement de la plainte et la réponse à donner à la personne concernée.
- Toutes les déclarations d'Evénements indésirables sont transmises pour information à la Direction Générale après traitement.

.

58

⁸ RBPP « La Bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre »

Promotion de la Bientraitance

L'IME s'engage dans la promotion de la Bientraitance avec :

- La procédure associative de Promotion de la bientraitance diffusée et commentés à tous les professionnels.
- Une sensibilisation de chaque personnel lors de son recrutement,
- Une intégration de cette dimension dans les fiches de poste,
- Une intention explicite inscrite dans le projet associatif, remis à tous les salariés et à disposition dans l'IME,
- Des modalités d'accompagnement empreintes de bienveillance et de bientraitance, déclinées dans le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA),
- Un questionnement régulier des professionnels au travers du référentiel APAJH, du projet associatif, du projet d'établissement et des PPA,
- La formation des professionnels,
- L'analyse des pratiques professionnelles (Engagement n°9 de la Fédération APAJH « pour accompagner autrement le parcours de vie et offrir une réponse pour tous »),
- L'affichage des numéros nationaux d'appel à disposition des éventuelles victimes de maltraitance.

www.allo119.gouv.fr/

3. LES FONCTIONS LOGISTIQUES

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
	Elaborer des repas équilibrés.	Peuvent être servis par jour : Pour les jeunes et le personnel encadrant : 30 petits déjeuners 80 déjeuners 50 gouters 30 diners Prestataire : Vitalrest
Besoins en termes D'alimentation	Respecter les régimes sur prescriptions médicales (allégés sans sel etc) Participer au bien être des personnes accompagnées. Respecter les normes d'hygiène et de sécurité alimentaire.	Convention avec l'ESAT de Lastours: 30 repas par semaine pour les adultes de l'ESAT. Une commission menu est organisée tous les trimestres afin d'évaluer les menus, de faire remonter les besoins, remarques etc elle réunit le prestataire Vitalrest/le Directeur/cadre logistique/ des professionnels/les cuisinières/des personnes accompagnées. Une Charte Qualité élaborée par l'ensemble des personnels de cuisine de l'association constitue les engagements de ce personnel envers les usagers Traçabilité des produits/contrôle des températures/échantillons de chacun des plats. Contrôle des services vétérinaires. Usage des équipements obligatoires de sécurité.
D'encadrement de stagiaires (jeunes de l'IME)	Transmettre des savoirs	L'accompagnement et l'évaluation des adolescents accompagnés dans le cadre d'un stage programmé en interne.
De Sécurité des personnes accompagnées	Veiller à la sécurité des personnes accompagnées dans tous les domaines. Assurer le suivi de la maintenance des éléments de sécurités.	Exercices incendies/entretien et vérification du système d'alarme. Procédure d'évacuation /affichage des consignes et numéros d'urgences. Organisme de contrôle. Entretien régulier des véhicules et contrôle technique obligatoire Extincteurs, alarme, contrôle température eau. APAVE (électricité, gaz) Se soumettre à la commission de sécurité tous les trois ans. Faire pratiquer deux exercices incendies par an.

...

		Veille de nuit.
D'accès à des locaux propres et entretenus régulièrement	Assurer l'entretien de tous les locaux.	Selon un planning établi à la semaine, entretenir les salles d'activités, de classes, d'ateliers, bureaux etc Participer à la formation sur l'utilisation des produits d'entretien.
De transports	Assurer le transport domicile / IME. Assurer la sécurité durant le transport. Assurer la traçabilité de l'utilisation des véhicules. Respecter les procédures en vigueur. Assurer le suivi de l'entretien des véhicules, les obligations légales. Assurer le lien avec les familles. Communiquer avec l'équipe pluridisciplinaire. Faire respecter les règles de bonnes conduites lors du transport et pouvoir gérer d'éventuels conflits.	Une organisation de tournées est mise en place en fonction du lieu de résidence de personnes accompagnées. Des lieux de RDV peuvent être fixés. Trois secteurs géographiques : Le minervois/ le Carcassonnais/ les corbières. Les transports sont assurés en majorité par les trois chauffeurs de l'établissement et en renfort par des taxis pour des lieux trop éloignés. Vérification de l'état des véhicules avant chaque départ. De l'attache correcte des ceintures de sécurités. Renseigner le carnet de bord. Mise en place des chronotachygraphes analogiques et des cartes nominatives. Informations diverses aux familles, restitution de courrier etc Un cahier liaison est mis en place entre les équipes, la secrétaire et les chauffeurs. Transmission d'infos à l'équipe éducative.
De locaux appropriés aux différentes activités et entretenus régulièrement	Effectuer une maintenance régulière de tous les lieux d'accueils des jeunes et des personnels. Mettre tous les locaux accueillant les usagers aux normes accessibilité à l'échéance 2021.	Un surveillant d'entretien est chargé de l'organisation de la maintenance des bâtiments. Un cahier de liaison est mis en place entre le surveillant et l'ensemble de l'équipe, l'objectif étant de consigner par écrit d'éventuelles pannes, dégradations, remarques, besoins etc Les travaux de réparations d'entretien régulier, sont effectués par les agents d'entretien de l'IME ou par des artisans selon l'importance du chantier. Calendrier de mise aux normes accessibilité (AD'AP).
D'entretien du linge	Entretenir le linge des usagers.	Internes, linge de maison, tenues de travail des adolescents en atelier professionnel.

.

4. LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Un dossier papier par usager est constitué à l'admission. Il comprend les volets suivants : éléments administratifs (CNI, livret de famille, assurance scolaire, autorisations parentales, photos d'identité), courriers, MDPH, synthèse et bilan, PAAP et contrat de séjour, rééducation, social (convocations tribunal, jugements), éducatif, psychologique, scolaire, formation professionnelle. Les attestations de sécurité sociale sont recensées dans un classeur. Le volet médical est conservé dans le bureau de l'infirmière. Les signalements, les Informations Préoccupantes et déclarations d'évènements indésirables sont conservés dans le bureau de l'assistante de service social.

Tous ces documents sont conservés sous clés.

Le déploiement d'un logiciel de gestion des données informatiques est en cours sur l'association.

La secrétaire tient à jour une base de données comportant toutes les informations administratives et celles relatives à l'établissement du tableau de bord de l'ANAP (parcours et niveau scolaire...). Depuis octobre 2018, deux référents « Via Trajectoire » actualisent les données sur ce logiciel MDPH (date d'admission, date de sortie, liste d'attente, ...).

Un cahier de liaison à destination des professionnels est à disposition au secrétariat et permet la transmission de certaines informations (RDV, absences, appels téléphoniques des parents et des partenaires).

Chaque groupe dispose d'un poste informatique, avec code d'accès, où sont renseignés et actualisés les PAAP des enfants, adolescents et jeunes adultes avec les avenants afférents, ainsi qu'une fiche chrono et un rapport d'évolution. L'évolution du système d'information prévoit l'affectation et la mise en réseau d'un matériel informatique sur chaque lieu accueillant les enfants, adolescents et jeunes adultes.

Pendant la durée de leur accompagnement et dans le cadre du service de suite, les enfants, adolescents et jeunes adultes et leurs représentants légaux peuvent accéder à leur dossier sur demande écrite et un accompagnement à la lecture peut leur être proposé. L'IME peut transmettre des éléments du dossier à des partenaires extérieurs après autorisation du jeune et des représentants légaux.

Un classeur qui répertorie les différents contacts pris dans le cadre du service de suite a été créé.

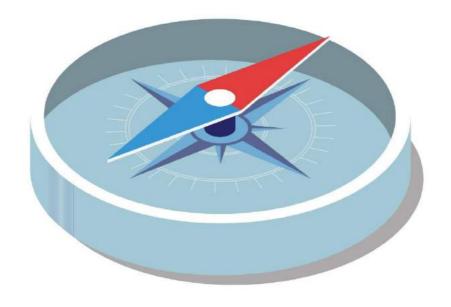
Après le départ de l'enfant, adolescent ou jeune adulte de l'Etablissement, son dossier papier est archivé dans une salle fermée à clé, pour une durée illimitée. Seuls le secrétariat, l'assistante de service social, les cadres intermédiaires, l'infirmière et le Directeur ont accès à ce local.

Les échanges de mails avec les familles sont sécurisés et la confidentialité des informations échangées garantie.

Un système de communication par SMS, à destination des familles (via la messagerie internet du secrétariat) est mis en place. Nous transmettons ainsi les informations liées aux changements de transport, au rappel des dates de fermeture de l'Etablissement, etc...

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nouveau cadre juridique de l'Union européenne qui gouverne la collecte et le traitement des données à caractère personnel des utilisateurs est entré en vigueur le 25 mai 2018. Un travail sera initié en partenariat avec le service qualité du Siège social de l'APAJH Aude afin de répondre à ce nouvel enjeu.

5^e partie : **Perspective à 5 ans**



5^{ème} Partie: PERSPECTIVES A 5 ANS

Nos perspectives à 5 ans sont élaborées à partir :

- De la situation singulière de notre environnement architectural et des adaptations techniques à apporter
- Des orientations du PRS OCCITANIE et des besoins repérés du territoire
- Des 10 engagements de la Fédération APAJH « pour accompagner autrement le parcours de vie et offrir une réponse pour tous ».

1. Une adaptation architecturale du projet.

Afin de déployer ce projet dans les conditions d'accompagnement souhaitées par l'association, les professionnels et les enfants et adolescents ont besoin d'un environnement architectural adapté. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'établissement dont la temporalité est concomitante avec le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, un groupe de travail sur le bâti, composé de représentants de tous les services, s'est réuni autour de l'équipe de Direction, parallèlement à l'écriture de ce projet d'établissement, afin d'envisager le contexte architectural le plus adapté à sa mise en œuvre.

Il est apparu rapidement la nécessité d'une construction centrale de plain-pied, neuve, accessible et moderne, qui accueillera sur deux structures distinctes mais proches, l'internat mixte avec chambres individuelles (dont deux adaptées aux Personnes à Mobilité Réduite) et deux studios autonomes d'une part et les foyers éducatifs et unités d'enseignement (classes) d'autre part. La présentation, l'isolation thermique et phonique, ainsi que le système de chauffage et de refroidissement seront élaborés sur un principe de développement durable, écologique et économique.

Les anciens bâtiments seront transformés progressivement en utilisation de plain-pied pour les services administratifs, de soins et à usage du personnel.

Les ateliers professionnels seront aussi rénovés et les ateliers éducatifs accessoires installés dans les anciens locaux. L'atelier professionnel de restauration rejoindra le bâtiment central de restauration en s'y intégrant stratégiquement pour une mise en œuvre optimale de son projet technique. Le service de la restauration se transformera en self-service.

Les ateliers techniques et logistiques seront recentrés et une salle de sport sera aménagée dans un grand local adéquat.

Le financement de l'ensemble de ces évolutions est inscrit au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) proposé à l'ARS dans le cadre du CPOM.

Les travaux nécessaires à la mise aux normes accessibilité seront ainsi diminués de 471 576 €, s'élevant à 124 800 € au lieu de 596 376 € prévus initialement sans construction.

2. Un réseau de communication interne et externe modernisé.

Il s'agira de déployer un système de communication fiable et moderne afin de se mettre à niveau avec les potentiels technologiques actuels. Cela permettra le partage rapide et fiable des informations en interne, la documentation et l'exploitation du logiciel de Gestion du Dossier Informatisé (GDI) en externe.

3. Le Projet Personnalisé d'Accompagnement : un outil modernisé.

Un travail est en cours au sein de l'association sur la création du dossier informatisé de l'usager intégrant le modèle et le mode opératoire du PPA se référant à la nomenclature SERAFIN PH.

A ce document seront jointes des grilles d'évaluation permettant de mettre en avant des objectifs d'accompagnement quantifiables et mesurables.

Ce nouveau modèle de PPA ainsi que sa procédure permettront de globaliser la formalisation des objectifs. Il sera plus simple à renseigner par rapport à l'outil actuel.

4. L'enseignement des activités physiques et sportives remis à sa juste place.

En fonction des arbitrages qui seront effectués par l'APAJH Aude en termes de GPEC et de plan d'investissement au niveau du cadre bâti, la transformation d'un poste éducatif en un poste d'éducation physique et sportif, ainsi que la création d'une salle de sport adaptée pourraient permettre de valoriser cet enseignement riche de pratiques adaptées et de rôle social valorisé.

5. L'anticipation de la sécurité complétée :

Des plans bleus (canicule et grand froid) seront formalisés, ainsi qu'une procédure de gestion des déchets d'activités de soins.

6. Une préparation à la vie autonome : le projet autonomie.

Elaboré en paliers progressifs, ce projet s'intègre dans le projet internat. A l'adresse des plus âgés, il s'applique à préparer à leur future vie d'adultes, les jeunes destinés à travailler en ESAT. En effet, les dispositifs d'hébergement pour adultes travaillant en ESAT sont en pleine mutation et modernisent leur accompagnement en proposant aujourd'hui des modes d'habitat inclusif multiformes avec pour objectif d'habiter ensemble, chez soi et dans la Cité.

Ainsi, les deux studios prévus dans le nouveau bâtiment de l'internat permettront un apprentissage progressif de la vie quotidienne en autonomie, en sécurité et à proximité physique du collectif et de l'encadrement éducatif.

Un appartement indépendant situé dans le village, permettra par la « colocation », l'expérience de la vie en autonomie mais pas seul, avec un encadrement présent mais distancié.

Enfin, si cela s'avère nécessaire, le même dispositif pourra intégrer un ou plusieurs studios autonomes dans le village.

Ainsi, les apprentissages proposés aborderont l'organisation des déplacements entre l'IME, le village et le Département, l'élaboration des menus et la réalisation des courses en fonction d'un budget défini, la confection de plats simples et la réalisation partagée des tâches domestiques.

7. La mixité s'installe à l'internat

La mixité est actuellement proposée uniquement sur les temps d'externat mais le sera sur l'internat dès que le nouveau bâtiment sera opérationnel. Le projet éducatif d'internat ne s'en trouve aucunement modifié ni complété, hormis la présence de jeunes filles en internat de semaine et l'inscription de cette modalité dans le PPA de celles pour qui cet accueil est préconisé.

8. L'IME va développer ou initier des actions visant à renforcer l'accès aux droits

Il s'agit d'initier la participation des enfants, adolescents et jeunes adultes à l'élaboration et la réactualisation du règlement intérieur, du livret d'accueil et du contrat de séjour, avec en perspective de leur rendre les documents accessibles par une communication adaptée. Il conviendra de former les représentants des enfants, adolescents et jeunes adultes au CVS ainsi que ceux des familles, en s'appuyant sur les supports de la fédération APAJH.

Nous poursuivrons également l'information et la formation des professionnels sur le droit des enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis et sur le soutien à l'exercice de ce droit (formation bientraitance, réflexion éthique, appropriation des Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles...).

L'IME prévoit d'effectuer des enquêtes de satisfaction en direction des familles et des enfants, adolescents ou jeunes adultes, tous les 3 ans.

9. Tenter d'augmenter la souplesse d'accueil et d'éviter les ruptures de parcours

C'est l'un de nos dix engagements à l'APAJH (n°5): Il serait souhaitable de proposer 3 places de plus pour la file active, dans l'agrément de l'IME, afin de répondre aux demandes d'accueil provisoire ou séquentiel avec plus de souplesse encore. Des démarches dans ce sens, seront effectuées prochainement auprès de l'ARS.

Une commission interdisciplinaire d'analyse des situations à risque de rupture de parcours sera mise en place de façon transversale au niveau du secteur enfance de l'APAJH Aude et une autre avec le secteur adulte de l'association (engagement n°4).

10. Permettre à tous les enfants, adolescents et jeunes adultes de partir en séjour éducatif et/ou pédagogique.

Tous les jeunes devront partir en séjour au moins une fois dans l'année scolaire. L'efficience de ce type de projet à l'extérieur de l'établissement n'est plus à démontrer et permet également d'initier l'inclusion et l'autonomie sociales auprès des jeunes accompagnés à l'IME.

11. Un renforcement des prestations du service social de l'établissement.

Une plaquette d'information sur les différentes administrations, CAF, MDPH, associations, sera élaborée par le service social et mise à disposition des enfants, adolescents et jeunes adultes et de leur famille (engagement n°6).

Les assistantes de service social des 4 IME de l'APAJH Aude travaillent à une formalisation commune du service de suite en termes d'objectifs, de moyens, des professionnels concernés et d'outils adéquats. Cette formalisation sera intégrée à chacun des projets d'établissement.

12. Un réseau en développement.

Poursuivre le développement des partenariats avec les structures pour adultes est un objectif permanent. Le CASPS (Comité d'accessibilité socio-professionnelle et scolaire) s'attellera à développer le partage des connaissances et des expériences entre jeunes, à développer les partenariats avec les ESAT et Foyers de vie du département, des départements voisins et de la Région (Engagement n° 10 : développer les conventions de coopération).

Un référentiel partenariat sera formalisé et appliqué à chaque relation partenariale.

13. Une optimisation et une adaptation du dispositif organisationnel.

Dans le cadre d'une projection future d'un fonctionnement de l'établissement en dispositif, il conviendra dans le cadre d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences de rééquilibrer les moyens en accompagnement direct et de pouvoir ainsi accompagner le changement dans nos pratiques (engagement n°7).

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences prévoit comme présenté en page 56, un dispositif rénové, adapté aux compétences actuelles des professionnels et aux besoins des usagers. La coordination de parcours est aujourd'hui une des compétences importante et avérée du référentiel métier des éducateurs spécialisés et des éducateurs techniques spécialisés. Son positionnement dans l'organisation permettra une organisation sans chef de service éducatif au profit d'un adjoint de Direction, remplaçant permanent du Directeur.

Les ouvriers d'entretiens passant 70% de leur temps de travail aux transports des enfants, l'idéal serait d'externaliser ces transports en les confiant à un opérateur extérieur professionnel, qui, par mutualisation avec les 3 autres IME de l'APAJH Aude, pourrait réduire le temps de transport encore trop longs pour certains enfants.

Les surveillants de nuit font aujourd'hui partie de l'équipe logistique par leur statut selon la convention collective applicable à l'établissement. Pour cette raison, ils ne sont pas suffisamment qualifiés pour utiliser une expertise éducative, ou du moins une approche médico-psychologique. L'IME veillera donc à former les veilleurs afin qu'ils acquièrent la qualification adéquate et les associera dans la mesure du possible à certaines réunions d'équipe.

Enfin, il conviendra d'envisager une procédure de changement régulier d'unité éducative pour les professionnels afin de maintenir une dynamique et de favoriser la distanciation nécessaire à une posture professionnelle adaptée.

14. Un Processus d'amélioration continue de la qualité optimisé.

La Démarche qualité sera le support du travail à mener sur les mises à jour et mutualisations des différents outils et supports (règlement de fonctionnement, procédure d'admission, fiche signalétique individuelle, procédure du PPA, etc...).

Le processus mérite d'être actualisé et adapté à l'évolution du secteur et l'organisation associative. Ce travail sera mené avec le Responsable Qualité Sécurité Environnement associatif et pourra être mutualisé sur les 4 IME.

Le référent qualité de l'établissement disposera d'un réel temps pour s'y consacrer ainsi que d'une formation en la matière, afin d'exercer pleinement son expertise et l'animation du groupe qualité de l'IME.

15. Le déploiement d'une inclusion scolaire affirmée.

Objectif régional du Projet Régional de Santé OCCITANIE, l'externalisation des Unités d'Enseignement pédagogique sera opérée jusqu'à ne garder en interne que les élèves en totale incapacité d'évoluer dans le contexte scolaire ordinaire. Pour ce faire, des projets communs avec les classes d'un ou plusieurs établissements scolaires du secteur géographique proche seront dans un premier temps déployés et le travail conjoint avec l'inspection académique secteur Handicap permettra de délocaliser nos classes, par la mise à disposition de locaux dans les établissements scolaires ordinaires environnants.

La scolarité partagée sera facilitée par la présence de nos enseignants spécialisés au sein des collèges ou lycées, en permettant pour nos élèves, des immersions séquentielles dans les classes ordinaires ou d'ULIS, avec des allers-retours possibles à la carte.

Un accompagnement éducatif sera le soutien à l'inclusion sociale des jeunes de l'IME dans le contexte scolaire ordinaire.

Ce binôme enseignant/éducateur portera le projet d'inclusion scolaire, prôné par le PRS Occitanie.

16. L'adaptation des professionnels à l'évolution des pathologies.

Une partie de l'équipe éducative est formée à l'accompagnement adaptée des jeunes présentant des TSA, Troubles du Spectre Autistiques (éducation structurée, communication alternative, ...). Emergeants il y a quelques années (cf précédent projet d'établissement) les troubles psychiques associés aux troubles cognitifs sont aujourd'hui fréquents dans les orientations en IME, très souvent accompagnés de forts troubles du comportement et de la conduite.

La formation des professionnels (engagement n°8) devra s'orienter particulièrement vers la connaissance de la gestion des comportements difficiles (troubles de l'attention et de l'hyperactivité, la contention apaisante, la gestion de la violence⁹).

17. Une participation collaborative à l'évolution du pôle enfance de l'APAJH.

Engagement n° 2 de l'APAJH, les 4 IME de l'APAJH Aude couvrent tout le territoire départemental. Il est essentiel de coordonner les dispositifs et modalités d'admission et d'orientation des usagers dont l'entrée en IME est notifiée par la CDAPH.

Aussi, un dispositif de commission d'analyse pour la prise en compte des droits et besoins de la personne en situation de handicap tout au long de son parcours de vie est en cours d'élaboration.

Il s'appuiera sur la collaboration entre les deux Directeurs, responsables chacun de 2 IME, secteur Ouest et secteur Est du département, qui se rencontreront mensuellement pour faire le point sur les dispositifs et leurs évolutions.

18. Un Label établissement en démarche de développement durable : Le projet E3D.

L'IME va candidater au Label académique **Etablissement en Démarche de Développement Durable (E3D)**. Les objectifs seront de :

- Fédérer la communauté institutionnelle autour d'un projet commun.
- Répondre à des enjeux environnementaux.
- Mettre les élèves au cœur de la démarche : éco-délégués, éco-reporters...
- Et former ainsi de futurs éco-citoyens.

De nombreuses actions sont déjà présentes et d'autres seront à développer :

La gestion des déchets :

- Maitriser la consommation du papier bureautique.
- Recycler les déchets :
 - o Tri du papier, du plastique, des emballages cartons.
 - o Collecte des piles, des cartouches d'encre, des bouchons plastiques.
 - Tri des déchets alimentaires en mettant en place un composteur pour les déchets verts et un poulailler.
- Redonner vie à des objets avant de les jeter : Récup'art.
- Participer à des actions ponctuelles de préservation de la nature comme « Nettoyons la nature » ou le nettoyage des abords du Canal du Midi et hebdomadaire comme le nettoyage urbain.

L'alimentation:

- Introduire des ingrédients biologiques et de saisons au goûter et à la cantine.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire.

⁹ RBPP « Les comportements-problèmes : prévention et réponses au sein des établissements et services intervenant auprès des enfants et adultes handicapés »

La biodiversité :

- Développer différents écosystèmes sur l'établissement (entretien d'un potager durable, culture d'un verger bio etc...)
- Développer différents écosystèmes dans un environnement proche (valorisation d'une zone verte écologique, entretien de sentiers botaniques, création d'une ferme pédagogique avec des animaux domestiques, etc...

Consommations eau et énergie :

- Récupérer les eaux de pluie.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre en investissant dans des véhicules propres.
- Faire évoluer le cadre bâti en prenant en compte la consommation d'énergie comme priorité : isolation, chauffage, orientation...

La démarche E3D se conjugue également avec les éducations transversales, comme :

- L'éducation aux médias et à l'information :
 - o Relayer les différentes actions menées sur le blog « La Rumeur de Pépieux ».
- L'éducation à la solidarité :
 - o Apporter son aide hebdomadaire à l'association *Projet Alaric Solidarité*.
 - o Participer à un chantier solidaire.
- Ou encore l'éducation artistique et culturelle :
 - o Découvrir des spécificités locales : patrimoine, agriculture et espaces naturels.

Ces 18 perspectives sont traduites en 18 fiches actions qui permettront le suivi de leur mise en œuvre par le comité de suivi du Projet d'Etablissement (en annexe 4).

ANNEXES

- 1. Plan d'Amélioration Continue de la Qualité
- 2. Grille d'évaluation des risques de maltraitance
- 3. DUERP 2018
- 4. Fiches actions du projet d'établissement
- 5. Tableau des prestations proposées par l'établissement.
- 6. Trame du PPA.

